

5d
formations

CATALOGUE 2026



analyser accorder agir anticiper améliorer

VOTRE PARTENAIRE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



QUELQUES CHIFFRES 2025



stagiaires formés



taux de satisfaction



stages organisés



formations catalogue

Nos stagiaires estiment nos formations
« de bonne ou de très bonne qualité »

NOTRE ORGANISME

Nous nous appliquons à dispenser des formations que nous maîtrisons parfaitement. Nos interventions se déroulent donc directement chez nos clients, afin de pouvoir adapter nos formations à la réalité du terrain.

Nous nous attachons à tisser des liens de confiance avec nos clients, grâce à un pôle de compétences s'appuyant sur nos compétences propres, mais aussi grâce à l'expertise de partenaires reconnus dans leurs domaines respectifs.

Notre pôle de compétences s'appuie sur:

Laurent DANIEL / fondateur de 5A Formations & formateur consultant depuis 22 ans
formateur SST agréé INRS
formateur CSE agréé DREETS
formateur R366 R423 R484 R485 R486 R489
Formateur Prévention TMS
formateur de formateurs

Isabelle SCHNITZLER/ collaboratrice administrative & commerciale

Nicolas FONT / formateur consultant depuis 16 ans
formateur SST agréé INRS
formateur R366 R423 R484 R485 R486 R489
formateur travaux en hauteur

Christophe BERGER formateur consultant depuis 18 ans
pompier - formateur incendie évacuation

Notre pôle de compétences est également composé de PARTENAIRES



Secourisk est un spécialiste des formations incendie, évacuation, SSIAP, coordination SPS, habilitation électrique, secourisme...



Partenaires experts en management, communication, coaching, efficacité professionnelle, qualité...



Safeteam est un organisme spécialiste de la prévention et de la sécurité au travail



Altius est un spécialiste des travaux en hauteur, constitué de 3 départements: Altius Sécurité, Altius Formation & Altius Travaux.

Notre parcours aurait été tout autre sans André CORBIERE.
La bienveillance et le professionnalisme qu'il nous a transmis demeurent notre seule boussole.
Quotidiennement.

ILS NOUS TÉMOIGNENT LEUR CONFIANCE



MOBALPA



FOURNIER
UNITEED TALENTS
DELPHA | HYGENA | MOBALPA | PERENE | SOCOO'C

Mecalac



HÔTELS & SPAS
GOLF
THERMES
CASINO
ÉVIAN *Resort*

SPX

> ClydeUnion Pumps

TECHIMETA
ELECTRON BEAM EXPERT
Engineering

COBHAM



SIGMA-ALDRICH

Bodycote



MERCK



randstad

FORMATIONS EVALUER LES RISQUES

nouveauté 2026	• DUERP savoir évaluer vos risques & rédiger votre DUERP... et l'améliorer en continu	p.10
nouveauté 2026	• Sensibiliser aux RPS: connaître et reconnaître les Risques PsychoSociaux pour Agir.....	p.11
	• RPS & DUERP: améliorer l'évaluation des RPS dans un DUERP existant	p.12

FORMATIONS MAITRISER LES RISQUES

ANALYSER POUR INTERVENIR EN SECURITE

• Sécuriser ses interventions.....	p.14
• Sauveteur Secouriste du Travail.....	p.15
• Les Gestes Vitaux 1.....	p.16
• Les Gestes Vitaux 2.....	p.17
• Méthode de l'Arbre des Causes.....	p.18

RISQUE LIE A L'ACTIVITE PHYSIQUE

• Prévenir les TMS – métiers de l'industrie, du commerce, du BTP.....	p.19
• Prévenir les TMS – travail sur écran.....	p.20
• Intégrer la prévention du risque physique lors de la conception de postes de travail.....	p.21

RISQUE INCENDIE

• Manipulation des extincteurs.....	p.22
• Equipiers de 1 ^{ère} intervention.....	p.23

RISQUE LIE A LA CONDUITE D'ENGINS

• R423 - R484 palans & ponts roulants.....	p.24
• Elinguer en sécurité	p.26
• R366 & R485 transpalettes & gerbeurs accompagnant.....	p.27
• R486 PEMP.....	p.30
• Surveillant de manœuvres PEMP.....	p.33
• Crown Wave	p.34
• R489 chariots de manutention à conducteur porté.....	p.35
• Balayeuse & laveuse autotractées ou autoportées.....	p.45

RISQUE CHIMIQUE

• Sensibilisation au risque chimique	p.46
--	------

RISQUE TRAVAIL EN HAUTEUR

• Port du harnais.....	p.47
------------------------	------

RISQUE ELECTRIQUE

• Habilitation personnel électricien & non électricien	p.48
• AIPR opérateur / concepteur encadrant.....	p.57

RPS - RISQUES PSYCHO SOCIAUX

• Sensibiliser aux RPS: connaître et reconnaître les Risques Psycho Sociaux pour Agir.....	p.59
--	------

RISQUE VSST – Violences Sexuelles & Sexistes

• RÉFÉRENTS HSAS – Lutte contre le harcèlement sexuel & agissements sexistes nommé par le CSE ou désigné par l'employeur).....	p.60
--	------

FORMATIONS ANIMER LA PREVENTION

FORMATION DE FORMATEURS INTERNES

- Formation de formateur..... p.62

IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS INTERNES

- Obligations règlementaires en matière de sécurité..... p.63
- Prévention des risques pour l'intégration de nouveaux embauchés..... p.64
- Basique Leader..... p.65
- Préventeur sécurité en relation avec les entreprises extérieures..... p.66
- Animateur sécurité..... p.68

nouveauté 2026

SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT

- désigné par l'employeur et le CSE pour la prévention des risques..... p.70

CSE & CSSCT

- Membres élus – secteur privé..... p.72

CSA & FS SSCT

- Représentants élus – Fonction Publique d'Etat..... p.74

RÉFÉRENTS HARCÈLEMENT SEXUEL & AGISSEMENTS SEXISTES

- nommé par le CSE ou désigné par l'employeur..... p.76

ATELIERS PREVENTION – ATELIERS QVT (qualité de vie au travail)

- Petit déjeuner prévention..... p.77
- Atelier découverte QVT p.78

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ORGANISME..... p.80

CERTIFICAT QUALIOPi..... p.82

CONDITIONS GENERALES DE VENTE..... p.83



FORMATIONS

« EVALUER LES RISQUES »



DUERP

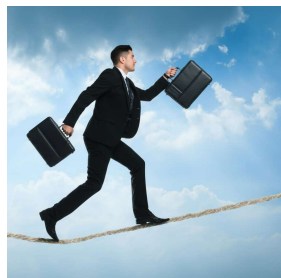
savoir évaluer vos risques & rédiger votre DUERP... et l'améliorer en continu

Sensibiliser aux RPS

connaître et reconnaître les Risques PsychoSociaux pour Agir

RPS & DUERP

améliorer l'évaluation des RPS dans un DUERP existant



FORMATION « EVALUER LES RISQUES »

DUERP

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Méthodologie & rédaction

EVPR PME

5a

formations

OBJECTIFS

Cette formation a pour but de transmettre aux stagiaires un savoir faire, une méthodologie et des outils permettant:

- d'évaluer les risques auxquels sont soumis les salariés;
- d'évaluer la pertinence de solutions d'amélioration;
- d'être acteur à part entière de la prévention des risques.

REGLEMENTATION

Article L.4121-3

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Article R.4121-1

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

PUBLIC

Toute personne amenée à réaliser le document unique, ou à participer à son élaboration

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

7h / 1 jour
3h30 / 0,5 jour formation initiale
 demi-journées d'accompagnement et de conseil complémentaires à prévoir selon votre besoin

GROUPE

8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Pédagogie interactive basée sur une animation en salle, suivie de jeu de rôle et d'exercices pratiques d'évaluation.

La réalisation de votre EvRP sera amorcée et analysée sur une première phase, puis affinée et accompagnée dans un second temps, à un rythme à prévoir conjointement lors de la préparation du projet.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé pour dispenser les formations CHSCT (Préfecture de Région) et Compétences de base en prévention (CARSAT).

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation sera évaluée en continu par la création de votre DUER.

PROGRAMME

PRÉPARER L'ÉVALUATION

- informer les salariés;
- créer un comité pilote et/ou un groupe de travail ;
- définir des unités de travail (par zones géographiques, activités ou métiers);
- choisir une unité témoin, pour savoir par où commencer.

ÉVALUER LES RISQUES:

- repérer les risques auxquels les salariés sont exposés, dans quelles circonstances (en se basant sur l'ED 840 INRS);
- apprécier le niveau de risque d'après une grille multicritères;
- classer les situations à risques, des plus critiques au moins critiques.

RÉSoudre LES SITUATIONS DE RISQUES:

- analyser les situations à risque;
- rechercher des solutions (organisation, matériels, formation...);
- choisir des solutions en termes d'efficacité et de contraintes.

AGIR

- mettre en œuvre les solutions en les expérimentant;
- évaluer l'efficacité;
- engager la mise à jour du document unique.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Il est fortement recommandé que les stagiaires puissent venir avec un ordinateur portable équipé du logiciel EXCEL.

LIEU

Formation animée dans vos locaux ou en inter-entreprises

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule & un logiciel d'évaluation réalisés par 5A FORMATIONS sont remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail, suite à la formation, est à votre disposition pour accompagner les participants dans leurs mises en application.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360€ HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière)



SENSIBILISATION AUX RPS

Reconnaitre les Risques Psycho Sociaux pour Agir

Sensibiliser pour engager une démarche de prévention

RPS-SENS

OBJECTIFS

- Comprendre la notion de RPS et les enjeux juridiques associés.
- Reconnaitre les risques pour mieux les anticiper.
- Donner des clés pour agir de façon adaptée.
- Connaitre les acteurs internes et externes, ainsi que les procédures dans le domaine de la prévention des RPS.
- Être acteur de l'amélioration des conditions de travail.

REGLEMENTATION

Article L4121-2 code du travail

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1° Eviter les risques ;

2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;

3° Combattre les risques à la source ;

4° Adapter le travail à l'homme...

5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;

6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas...

7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'Article L1152-1 ;

8° Préférer les mesures de protection collective aux EPI ;

9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs. »

PUBLIC

Toute personne exerçant, ou appelée à exercer une mission de prévention des RPS: managers, collaborateurs, représentants du CSE ou de la CSSCT, salarié compétent...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

1 jour – 7H

GROUPE

10 personnes maximum conseillé

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas, films & analyses de situation de travail interactives

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi enregistré comme IPRP sous le n°16098301 auprès de la DREETS.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME

Notre programme de formation a été construit conformément aux prescriptions de l'INRS & de l'ANACT

RPS: DE QUOI PARLE T'ON ?

- Connaitre les différentes formes de RPS:
 - stress chronique
 - violences
 - harcèlement moral
 - harcèlement sexuel, agissements sexistes
- Connaitre la réglementation & les enjeux juridiques associés
- Conséquences pour les salariés, pour l'entreprise
- Identifier les facteurs de risques

AGIR FACE AUX RPS

- Appréhender les 9 principes généraux de prévention
- Connaitre et hiérarchiser les 3 préventions
- Agir en amont des RPS grâce à la prévention primaire
- Sensibiliser, informer et former grâce à la prévention secondaire
- Réagir, signaler et accompagner grâce à la prévention tertiaire

SE FAIRE AIDER LORSQUE C'EST NECESSAIRE

- Les partenaires internes (service RH, managers, CSE, référent HSAS...)
- Les partenaires externes (CARSAT, ANACT...)
- Les procédures à connaitre et à mettre en place

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux, ou en inter-entreprises.

LES + 5A FORMATIONS

Cette formation a aussi pour but de donner des outils pratiques rapidement transposables.

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...)

Un service « SOS » par téléphone ou par mail, suite à la formation, est à votre disposition pour accompagner les participants dans leurs mises en application.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360€ HT / jour

(hors tarif fidélité ou demande particulière)



RISQUES PSYCHOSOCIAUX & DOCUMENT UNIQUE

Intégrer les RPS dans le DUERP

Améliorer l'évaluation des RPS dans un DUERP existant

RPS-DUER

OBJECTIFS

Construire, ou mettre à jour son DUERP, en tenant compte à part entière des Risques Psycho Sociaux sous toutes leurs formes.

Adapter sa méthodologie d'évaluation des risques en y intégrant les RPS.

Supprimer, ou à défaut réduire les RPS en mettant en place un plan d'actions, et savoir se faire aider/ accompagner par des partenaires externes le cas échéant.

REGLEMENTATION

Article L4121-2 code du travail

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1° Eviter les risques ;

2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;

3° Combattre les risques à la source ;

4° Adapter le travail à l'homme...

5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;

6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas...

7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'Article L1152-1 ;

8° Préférer les mesures de protection collective aux EPI ;

9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs. »

PUBLIC

Toute personne exerçant, ou appelée à exercer une mission de prévention des RPS: chefs d'entreprise, responsables sécurité ou RH, représentants du CSE ou de la CSSCT, salarié compétent, référents HSAS...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

1 jour – 7H

GROUPE

10 personnes maximum conseillé

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas, films & analyses de situation de travail interactives

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194 auprès de la CARSAT.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME

Notre programme de formation a été construit conformément aux prescriptions de l'INRS & de l'ANACT

RAPPEL SUR LES NOTIONS DE RPS & SUR LEURS FORMES MULTIPLES

- Stress, harcèlement, agressions...
- VSST: violences sexuelles et sexistes
- Pourquoi identifier les RPS en entreprise
- Conséquences pour les salariés, pour l'entreprise
- Notion de situation de travail

LES ÉTAPES DU DUERP

- Rappel sur les unités de travail et les familles de risque à évaluer
- Rappel sur les risques spécifiques et leur utilité
- Améliorer son DUERP en intégrant l'évaluation des RPS
- Notion de situation de travail
- Notion de DUERP différencié

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

- Identifier les facteurs de RPS en interne
 - le groupe PROJET: avec qui le constituer, et pourquoi
 - le pré-diagnostic & dépistage: collecter les indicateurs existants

SE FAIRE AIDER si le pré diagnostic fait apparaître des risques de RPS

- Les partenaires
- Les aides techniques et financières

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Posséder un DUERP à jour, et en maîtriser la méthodologie

LIEU

Formation animée dans vos locaux, ou en inter-entreprises.

LES + 5A FORMATIONS

Cette formation a aussi pour but de donner des outils pratiques rapidement transposables.

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...)

Un service « SOS » par téléphone ou par mail, suite à la formation, est à votre disposition pour accompagner les participants dans leurs mises en application.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360€ HT / jour

(hors tarif fidélité ou demande particulière)

FORMATIONS

« MAITRISER LES RISQUES »



ANALYSER POUR INTERVENIR EN SECURITE

Sécuriser ses interventions
Sauveteur Secouriste du Travail

Méthode de l'Arbre des Causes
Initiation aux Gestes Vitaux

PREVENTION TMS

Prévenir les TMS – métiers de l'industrie, du commerce et du BTP
Prévenir les TMS – travail sur écran
Intégrer la prévention du risque physique lors de la conception de postes de travail

PREVENTION RISQUE INCENDIE

Manipulation des extincteurs Equipiers de 1^{ère} intervention

PREVENTION DU RISQUE LIE A LA CONDUITE D'ENGINS

R423 Palans R484 Ponts Roulants
R366 Transpalettes accompagnants R485 Gerbeurs accompagnants
R486 PEMP Crown Wave
R489 Chariots de manutention à conducteur porté
Balayeuses Laveuses autotractées / autoportées

PREVENTION RISQUE CHIMIQUE

PREVENTION RISQUE CHUTE DE HAUTEUR

Port du harnais

PREVENTION RISQUE ELECTRIQUE

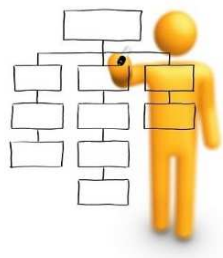
Habilitation personnel électricien & non électricien
AIPR

PREVENTION RPS

Connaitre et reconnaître les Risques Psycho Sociaux pour Agir

PREVENTION VSST

Référents HSAS – Lutte contre le Harcèlement Sexuel & les Agissements Sexistes

**SECURISER SES INTERVENTIONS****Analyser ses situations de travail
pour prévenir les accidents**

SEC INTER

OBJECTIF

Cette formation a pour but d'appréhender une méthode permettant:

...de procéder à l'analyse d'une situation de travail avant le début d'une intervention;

...de savoir se protéger et savoir protéger toute personne en co-activité;

...de savoir réagir en cas de repérage d'une situation dangereuse;

...de savoir alerter le bon référent face à cette situation dangereuse.

REGLEMENTATION

Article L4122-1

"Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail".

PUBLIC

Cadre, technicien itinérant, technicien SAV, personnel dont l'intervention nécessite la rédaction d'un plan de prévention...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

2H30

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films

Animation interactive en salle à partir de séquence d'accidents, travail en sous-groupe, animation en atelier possible pour les stages intra (prévoir les EPI le cas échéant).

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé pour dispenser les formations CSE et Compétences de base en prévention (CARSAT).

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME**DÉFINITION DU MÉCANISME DE L'ACCIDENT**

Définitions danger, risque, évènement déclencheur

Le système interactif d'une situation de travail (I-TA-MA-MI)

L'ANALYSE PREVENTIVE D'UNE SITUATION DE TRAVAIL

Contexte réglementaire

Objectifs d'une analyse préventive:

- protection des personnes
- image de marque
- responsabilité

Lien avec les risques énumérés dans le DUERP

ÉTUDE DE CAS CONCRET

Exercices pédagogiques d'analyse d'accidents de travail

Travail possible sur les accidents ou presque accidents recensés dans l'entreprise des participants, avec reprise possible sur le terrain si stage intra.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux

LES + 5A FORMATIONS

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail, suite à la formation, est à votre disposition pour accompagner les participants dans leurs mises en application.

CONTACT

Par téléphone	+33(0)7 77 32 77 96	de 9h à 17h
Par mail	5aformations@gmail.com	
Référent handicap	Laurent DANIEL	+33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com		

TARIF

A partir de 1130 HT pour 2 sessions / jour
A partir de 730 HT / pour 1 session / jour
Hors tarif fidélité ou demande particulière



FORMATION « AGIR PREVENTION »

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Notre organisme est habilité à dispenser la formation SST par l'INRS
sous le n°522999/2015/SST-01/O/06

SST

5a
formations

OBJECTIF

Cette formation a pour but de faire acquérir des réflexes sécurité pour intervenir efficacement en cas d'accident sur les lieux de travail

REGLEMENTATION

Article R4224-15 & -16 du Code du Travail

Un salarié doit avoir reçu obligatoirement la formation nécessaire aux premiers secours :

- dans chaque atelier ou chantier occupant 20 personnes au moins
- dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux

Lorsque l'activité d'une entreprise ou d'un établissement comporte un travail de jour et de nuit, et en l'absence d'infirmière, ou lorsque le nombre calculé conformément aux dispositions de l'article R.4623-51, ne permet pas d'assurer une présence permanente de ce personnel, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

Le maintien et actualisation des compétences des SST est obligatoire tous les 2 ans.

PUBLIC

Toute catégorie de personnel souhaitant devenir SST.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

14h / 2 jours en formation initiale
7h / 1 jour en MAC (recyclage)

GROUPE

4 personnes minimum / 10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films

Pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques de mise en situation.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques, et une carte SST enregistrée auprès de l'INRS est éditée si le participant a validé toutes les épreuves certificatives.

LIEU

Formation animée en inter ou en intra-entreprise.

PROGRAMME

Cette formation est conforme
au Guide des Données Techniques et Conduites à tenir
V5. 01/2024

LE ROLE DU SST

SA PLACE DANS L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

LES LIMITES DE SON INTERVENTION

LE « PREFAS »

PROTEGER

EXAMINER

FAIRE ALERTER

SECOURIR

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas et ne respire pas
- La victime ne répond pas mais elle respire

SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

- à la profession
- à l'entreprise
- techniques d'intervention et matériel spécifique

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun en formation initiale.
Avoir suivi une formation initiale pour les personnes en MAC.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 865 HT / jour pour un stage intra entreprise
A partir de 430 HT / personne pour un stage inter entreprises en INI
A partir de 320 HT / personne pour un stage inter entreprises en MAC
(hors tarif fidélité ou demande particulière)



INITIATION AUX GESTES VITAUX 1

module essentiel

Sauver une vie, ça s'apprend !

GESVIT1

5a
formations

OBJECTIF

Cette initiation a pour but de faire acquérir les gestes simples et indispensables pour sauver une vie.

Cette initiation a aussi pour objectif de connaître les gestes à faire, et ceux à ne surtout pas faire,

REGLEMENTATION

Article R4224-15 & -16 du Code du Travail

Un salarié doit avoir reçu obligatoirement la formation nécessaire aux premiers secours :

- dans chaque atelier ou chantier occupant 20 personnes au moins
- dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux

PUBLIC

Toute personne souhaitant s'initier au secourisme

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap

DUREE

3 H

GROUPE

4 personnes minimum / 8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films

Pédagogie interactive basée sur des exercices pratiques de mise en situation.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans l'animation de formation secourisme.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence, et une attestation de suivi à l'initiation est remise pour chaque participant.

Cette action d'initiation n'est pas évaluée par un contrôle des acquis, et ne permet pas d'obtenir de diplôme ou certificat de secourisme tels que SST ou PSC1.

PROGRAMME

SAVOIR ALERTER

Connaître les numéros d'urgence et leur utilité
Savoir transmettre un message d'alerte

CONNAITRE LES SECOURS ESSENTIELS

Secourir une victime qui s'étouffe

Mettre une victime en Position Latérale de Sécurité

Savoir réaliser un massage cardiaque
Poser un défibrillateur

Stopper une hémorragie

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU & HORAIRES

Formation animée en intra-entreprise. Formation possible en soirée.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner suite à l'initiation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 550 HT / session de 3h (hors tarif fidélité ou demande particulière)



INITIATION AUX GESTES VITAUX 2

module renforcé

Sauver une vie, ça s'apprend !

GESVIT2

5a
formations

OBJECTIF

Cette initiation a pour but de faire acquérir les gestes simples et indispensables pour sauver une vie.

Cette initiation a aussi pour objectif de connaître les gestes à faire, et ceux à ne surtout pas faire,

REGLEMENTATION

Article R4224-15 & -16 du Code du Travail

Un salarié doit avoir reçu obligatoirement la formation nécessaire aux premiers secours :

- dans chaque atelier ou chantier occupant 20 personnes au moins
- dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux

PUBLIC

Toute personne souhaitant s'initier au secourisme.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

2 x 3 H

GROUPE

4 personnes minimum / 8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films

Pédagogie interactive basée sur des exercices pratiques de mise en situation.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans l'animation de formation secourisme.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence, et une attestation de suivi à l'initiation est remise pour chaque participant.

Cette action d'initiation n'est pas évaluée par un contrôle des acquis, et ne permet pas d'obtenir de diplôme ou certificat de secourisme tels que SST ou PSC1.

PROGRAMME

SAVOIR SE PROTEGER

Secourir, c'est déjà savoir ne pas se mettre en danger
Les alertes aux populations

SAVOIR ALERTER

Connaître les numéros d'urgence et leur utilité
Savoir transmettre un message d'alerte

CONNAITRE LES SECOURS ESSENTIELS EN CAS D'URGENCE VITALE

Stopper une hémorragie
Secourir une victime qui s'étouffe
Savoir réaliser un massage cardiaque & poser un défibrillateur
Mettre une victime en Position Latérale de Sécurité

LES AUTRES SECOURS

Les malaises
Les brûlures
Les traumatismes et les chutes
Les plaies simples

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU & HORAIRES

Formation animée en intra-entreprise. Formation possible en soirées.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner suite à l'initiation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 930 HT (hors tarif fidélité ou demande particulière)

METHODE DE L'ARBRE DES CAUSES

Analyse des accidents et presqu'accidents

ADC



OBJECTIF

Cette formation a pour but d'appréhender une méthode permettant:

...de procéder à une enquête à l'occasion de chaque accident grave, presqu'accident, ou maladie professionnelle

...de rédiger un rapport d'accident fidèle et exploitable

...de savoir utiliser la méthode de l'arbre des causes;

...de faire des propositions d'action cohérentes pour mettre en œuvre des actions correctives.

REGLEMENTATION

Article R4612-2

Les enquêtes du CSE en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel sont réalisées par une délégation comprenant au moins :

- 1° l'employeur ou un représentant désigné par lui ;
- 2° un représentant du personnel siégeant à ce comité.

PUBLIC

Cadre, agent de maîtrise, animateur sécurité, membre du CSE ou de la CSSCT amenés à participer aux enquêtes sur les accidents ou presqu'accidents du travail, salarié compétent, référent HSAS...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

De 7h à 14h selon votre besoin

GROUPE

8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films

Animation interactive en salle, travail en sous-groupe, animation en atelier possible pour les stages intra (prévoir les EPI le cas échéant).

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé pour dispenser les formations CSE et Compétences de base en prévention (CARSAT).

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME

DÉFINITION DU MÉCANISME DE L'ACCIDENT

Définitions danger, risque, événement déclencheur
Le système interactif d'une situation de travail (I-TA-MA-MI)
Les principes généraux de prévention

L'ENQUÊTE ACCIDENT & L'ARBRE DES CAUSES

Contexte réglementaire
Objectifs d'une enquête accident
Recueil des faits saillants
Principes d'observation et de communication
Le fait et le jugement
Construction de l'arbre des causes
Liaisons logiques : enchaînement, conjonction, disjonction
Représentation graphique
Exercices pédagogiques progressifs

CHOIX ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES

Critères de choix des actions correctives possibles
Suivi des mesures curatives et préventives
Bilan périodique

ÉTUDE DE CAS CONCRET

Travail sur les accidents recensés dans l'entreprise des participants, avec reprise possible sur le terrain si stage intra.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux ou en inter-entreprises

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail, suite à la formation, est à votre disposition pour accompagner les participants dans leurs mises en application.

CONTACT

Par téléphone	+33(0)7 77 32 77 96	de 9h à 17h
Par mail	5aformations@gmail.com	
Référent handicap	Laurent DANIEL	+33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com		

TARIF

A partir de 1360 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière)



FORMATION « PREVENIR LES RISQUES »

PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

MÉTIERS DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DU BTP
PREV TMS IND COM BTP

5a
formations

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables de comprendre le fonctionnement du corps humain et ses pathologies musculo squelettiques, et d'appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

REGLEMENTATION

Article R4541-8 du Code du Travail

L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R. 4541-6 ;

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

PUBLIC

Toute personne travaillant dans l'industrie, le commerce, les services ou le BTP, et personnel d'encadrement ayant une activité physique imposant des déplacements, des manipulations d'objets répétitives ou occasionnelles, des manutentions manuelles.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

7h / 1 jour en formation initiale
3h30 / 0,5 jour en recyclage ou en groupe restreint

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé PRAP (INRS), et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194 auprès de la CARSAT Rhône Alpes.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La formation n'est pas sanctionnée par un test.
La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de présence de fin de stage vous est remise pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée de préférence dans vos locaux.

PROGRAMME

Ce contenu est conforme
au programme de référence proposé par l'INRS,
aux obligations des décrets du 14.05.91 et du 03.09.92,
et de l'article R.4541-8 du code du Travail

PARTIE THEORIQUE

LES TMS: QU'EST-CE QUE C'EST ?

Statistiques nationales
La mécanique TMS (Troubles Musculo Squelettiques)

LES TMS: COMMENT PEUVENT-ILS APPARAÎTRE ?

Notions d'anatomie, physiologie
Les pathologies possibles (accidents du travail & maladies professionnelles)
Conséquences pour le salarié et l'entreprise
Notion de situation de travail (I TA MA MI)

SE PROTÉGER DES T.M.S

Organiser son poste
Réaliser des étirements (réveil musculaire et/ou récupération)
Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

PARTIE PRATIQUE

Exercices de mise en application sur les postes de travail
Explication des besoins du poste
Rapprochement avec les principes de sécurité physique
Recherches de solutions complémentaires

Exemples d'application dans la vie quotidienne

LES + 5A FORMATIONS

Le formateur vous fait remonter "à chaud" en fin de la formation les éventuels besoins d'amélioration diagnostiqués, ou exprimés par les stagiaires.

Un compte rendu, synthétisant les points d'amélioration et les besoins exprimés par les stagiaires, est rédigé par notre formateur à votre demande.

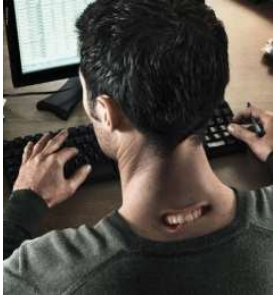
CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360€ HT / jour
A partir de 890€ HT / ½ journée

(hors tarif fidélité ou demande particulière)



FORMATION « PREVENIR LES RISQUES »

PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

ANALYSER LE RISQUE TMS POUR LE TRAVAIL SUR ECRAN
PREV TMS ECR

5a
formations

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables de comprendre le fonctionnement du corps humain et ses pathologies musculo squelettiques, et d'appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

REGLEMENTATION

Article R4541-8 du Code du Travail

L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R. 4541-6 ;

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

PUBLIC

Tout personnel ayant une activité principalement statique: poste bureautique, administratif, informatique, commercial...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

7h / 1 jour en formation initiale
3h30 / 0,5 jour en recyclage ou en groupe restreint

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé PRAP (INRS), et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194 auprès de la CARSAT Rhône Alpes.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La formation n'est pas sanctionnée par un test.
La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de présence de fin de stage vous est remise pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée de préférence dans vos locaux.

PROGRAMME

Ce contenu est conforme
au programme de référence proposé par l'INRS,
aux obligations des décrets du 14.05.91 et du 03.09.92,
et de l'article R.4541-8 du code du Travail

PARTIE THEORIQUE

LES TMS: QU'EST-CE QUE C'EST ?

Statistiques nationales
La mécanique TMS (Troubles Musculo Squelettiques)

LES TMS: COMMENT PEUVENT-ILS APPARAÎTRE ?

Notions d'anatomie, physiologie
Les pathologies possibles (accidents du travail & maladies professionnelles)
Conséquences pour le salarié et l'entreprise
Notion de situation de travail (I TA MA MI)

SE PROTÉGER DES T.M.S

Organiser son poste
Réaliser des étirements (réveil musculaire et/ou récupération)
Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

PARTIE PRATIQUE

Exercices de mise en application sur les postes de travail
Explication des besoins du poste
Rapprochement avec les principes de sécurité physique
Recherches de solutions complémentaires

Exemples d'application dans la vie quotidienne

LES + 5A FORMATIONS

Le formateur vous fait remonter "à chaud" en fin de la formation les éventuels besoins d'amélioration diagnostiqués, ou exprimés par les stagiaires.

Un compte rendu, synthétisant les points d'amélioration et les besoins exprimés par les stagiaires, est rédigé par notre formateur à votre demande.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

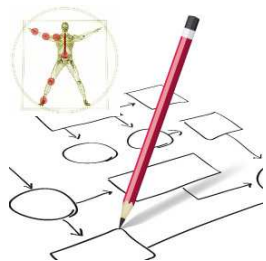
TARIF

A partir de 1360€ HT / jour
A partir de 890€ HT / ½ journée

(hors tarif fidélité ou demande particulière)

INTEGRER LA PREVENTION DU RISQUE PHYSIQUE LORS DE LA CONCEPTION OU DE L'AMENAGEMENT DE POSTES DE TRAVAIL

COMPRENDRE & ANTICIPER LE RISQUE TMS EN SECTEUR INDUSTRIEL
ERGO METH POST



OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables de comprendre les principales données ergonomiques applicables à la conception et à l'aménagement de postes de travail, en vue de prévenir les risques et d'améliorer les conditions de travail.

REGLEMENTATION

Article R4541-8 du Code du Travail

L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R. 4541-6 ;

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

PUBLIC

Personnels d'encadrement, personnels rattachés aux Méthodes, salariés de production ou de maintenance, représentants du personnel (CSE ou CSSTCT) amenés à participer à l'aménagement ou à la modification de postes de travail

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

7 h

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé PRAP (INRS), et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194 auprès de la CARSAT Rhône Alpes.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La formation n'est pas sanctionnée par un test.
La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de présence de fin de stage vous est remise pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée de préférence dans vos locaux.

PROGRAMME

Ce contenu est conforme au programme de référence INRS,
ainsi qu'aux obligations des décrets du 14.05.91
et du 03.09.92,
et de l'article R.4541-8 du code du Travail

PARTIE THEORIQUE

LES TMS: QU'EST-CE QUE C'EST ?

Statistiques nationales
La mécanique TMS (Troubles Musculo Squelettiques)
Notions d'anatomie, physiologie
Critères d'apparition des TMS: quels facteurs de trouble?
Conséquences pour le salarié
Conséquences pour l'entreprise
Les pathologies possibles (accidents du travail & maladies professionnelles)

SE PROTEGER DES T.M.S

Notion de situation de travail (I TA MA MI)
Les principes généraux de prévention
Adapter le travail à l'Homme (principes généraux de prévention)
L'organisation du poste de travail
Réaliser des étirements (réveil musculaire et/ou récupération)
Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

ANALYSE DU RISQUE PHYSIQUE

L'importance de la démarche participative
Adapter le travail à l'Homme / les 7 points clés de l'avant-projet:

- organiser les espaces de travail (circulation & accès)
- permettre la communication entre opérateurs
- anticiper les contraintes de temps pour prévenir le stress
- limiter/diminuer les nuisances (physiques, chimiques...)
- présenter clairement les informations visuelles et sonores utiles
- limiter la manutention, les efforts et le travail statique
- dimensionner les postes de travail

PARTIE PRATIQUE

Exercices de mise en application sur les postes de travail
Explication des besoins du poste
Rapprochement avec les principes d'ergonomie

LES + 5A FORMATIONS

Le formateur vous fait remonter "à chaud" en fin de la formation les éventuels besoins d'amélioration diagnostiqués, ou exprimés par les stagiaires.

Un compte rendu, synthétisant les points d'amélioration et les besoins exprimés par les stagiaires, est rédigé par notre formateur à votre demande.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360€ HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière)



MANIPULATION DES EXTINCTEURS

MANIP

5a

formations

OBJECTIF

Cette formation a pour but de :

- connaître les notions élémentaires et avancées de naissance et de propagation d'un incendie;
- savoir choisir & utiliser judicieusement le moyen de lutte le plus approprié;
- maîtriser les techniques permettant d'éteindre efficacement un début d'incendie;
- comprendre l'importance de la prévention dans la lutte contre l'incendie.

REGLEMENTATION

L'Article R4227-39 du Code du Travail:

« ...prévoit des essais et visites périodiques du matériel, et des exercices d'évacuation (au moins tous les 6 mois), au cours desquels le personnel apprend :

- à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale
- à se servir des moyens de premiers secours
- et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires... »

PUBLIC

Tout personnel de l'établissement.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

2h en formation initiale ou en recyclage

GROUPE

12 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films

Analyses de situation de travail, discussion de groupes, exercices pratiques d'application.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

PROGRAMME

Cette formation est conforme aux obligations de l'article R4227-39 du Code du travail et R6 APSAD – Arrêté du 25 juin 1980

PARTIE THEORIQUE

La connaissance de l'établissement, de ses risques et de ses moyens de lutte contre l'incendie.

La connaissance parfaite des consignes de sécurité:

- Alarmes, intervention, évacuation,
- Consignes de sécurité,

La théorie du feu

- Les causes & les mécanismes
- Les classes de feu & les différents types d'extincteurs, RIA
- Les procédés d'extinction
- Les modes de propagation du feu

Les fumées et leurs effets sur l'homme

Conduite à tenir face à une personne brûlée ou intoxiquée par des fumées

PARTIE PRATIQUE

Exercice d'extinction sur simulateur d'incendie avec différents types d'extincteurs

Analyse des exercices et axes d'améliorations données par le formateur

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
 Par mail 5aformations@gmail.com
 Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
 Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 550€ HT / pour 1 session (2h)
 A partir de 885€ HT / pour 2 sessions (4h)
 A partir de 1550€ HT / pour 4 sessions (8h)

(hors tarif fidélité ou adaptation particulière)

**OBJECTIF**

Cette formation a pour but de rendre vos collaborateurs opérationnels pour assurer la sécurité des personnes:

- acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies;
- être capable de donner l'alerte rapidement, connaître les consignes de sécurité et gérer une évacuation au sein de la structure;
- utiliser de manière adéquate les moyens de première intervention;
- comprendre l'importance de la prévention dans la lutte contre l'incendie.

REGLEMENTATION

L'Article R4227-39 du Code du Travail:

« ...prévoit des essais et visites périodiques du matériel, et des exercices d'évacuation (au moins tous les 6 mois), au cours desquels le personnel apprend :

- à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale
- à se servir des moyens de premiers secours
- et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires... »

PUBLIC

Tout personnel de l'établissement destiné à intervenir sur un début d'incendie, et/ou amené à participer à l'évacuation du personnel en cas d'incendie.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

4h minimum en formation initiale ou en recyclage

GROUPE

8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films

Analyses de situation de travail, discussion de groupes, exercices pratiques d'application.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

PROGRAMME

Cette formation est conforme aux obligations de l'article R4227-39 du Code du travail et R6 APSAD – Arrêté du 25 juin 1980

PARTIE THEORIQUE

La connaissance de l'établissement, de ses risques et de ses moyens de lutte contre l'incendie.

La connaissance parfaite des consignes de sécurité:

- Alarmes, intervention, évacuation,
- Consignes de sécurité,
- Processus d'évacuation

La théorie du feu

- Les causes & les mécanismes
- Les classes de feu & les différents types d'extincteurs, RIA
- Les procédés d'extinction
- Les modes de propagation du feu

Les fumées et leurs effets sur l'homme

Conduite à tenir face à une personne brûlée ou intoxiquée par des fumées

L'évacuation

- Le rôle de chaque intervenant (guide/serre file, responsable sécurité),
- L'organisation avant et après l'évacuation

PARTIE PRATIQUE

Visite du site: repérer et connaître les moyens de prévention mis à disposition, repérage du circuit d'évacuation

Exercice d'extinction sur simulateur d'incendie avec différents types d'extincteurs, RIA si nécessaire

Analyse des exercices et axes d'améliorations donnés par le formateur

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 885€ HT / pour 1 session (4h)
A partir de 1550€ HT / pour 2 sessions (8h)

(hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

UTILISER UN PALAN EN SECURITE

ou un pont roulant sans translation ni directions motorisées

BOITE A BOUTON SUR PENDENTIF OU RADIOCOMMANDE DEPUIS LE SOL
R423 PAL

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable de:

DE CONDUIRE LE PALAN dans le respect des consignes de sécurité aux différentes opérations de manutention à réaliser

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer au conducteur formé une **AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser un palan.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

3h30 / 0,5 jour personnel débutant, expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 716 associé à la recommandation R423 de la CNAMTS

L'ÉLINGAGE

THEORIE

- les différents types d'appareux

PRATIQUE

- les vérifications au poste
- l'adéquation appareux - charge
- accrochage – décrochage de la charge

LA CONDUITE DES PALANS

THEORIE

- la réglementation et les responsabilités du pontier élingueur
 - le rôle des instances et organismes de prévention
 - les principales causes et circonstances d'accidents
 - la technologie des palans
 - les visites périodiques et les entretiens courants
 - les dispositifs de commande et de sécurité

PRATIQUE

- vérification et consignes à la prise de poste
- les consignes de sécurité au cours des opérations
 - la maîtrise du ballant à vide et en charge
 - prise, déplacement et dépose de pièces
 - consignes en fin de poste

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité et de gants de manutention

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour
A partir de 530€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)

UTILISER UN PONT ROULANT EN SECURITE

CATEGORIE 1
COMMANDE DEPUIS LE SOL
R484 PONSOL



OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable de :

CHOISIR LES ÉLINGUES ET ACCESSOIRES en fonction de la pièce à déplacer, de l'environnement et du matériel mis à disposition

DE CONDUIRE LE PONT ROULANT dans le respect des consignes de sécurité aux différentes opérations de maintenance à réaliser

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser un pont roulant commandé depuis le sol.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

7h / 1 jour personnel débutant
3h30 / 0,5 jour personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de maintenance et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 716 associé à la recommandation R484 de la CNAMTS

L'ÉLINGAGE

THEORIE

- les types d'élingues (appellation et marquage)
- l'influence de l'angle d'élingage (décomposition des forces)
 - les charges de rupture et d'utilisation
 - les facteurs de mode

PRATIQUE

- les points d'ancrage et d'élingage
- le choix et la mise au rebut des accessoires
 - stockage et entretien

LA CONDUITE DES PONTS ROULANTS

THEORIE

- la réglementation et les responsabilités du pontier élingueur
 - le rôle des instances et organismes de prévention
 - les principales causes et circonstances d'accidents
 - la technologie des ponts
 - les visites périodiques et les entretiens courants
 - les matériels et accessoires
 - les dispositifs de commande
 - les systèmes de sécurité

PRATIQUE

- vérification et consignes à la prise de poste
- les consignes de sécurité au cours des opérations
 - la maîtrise du ballant à vide et en charge
- les gestes de commandement et les signaux sonores
 - prise, déplacement et dépose de pièces
 - consignes en fin de poste

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité et de gants de maintenance

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour
A partir de 530€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



REALISER UN ELINGAGE EN SECURITE

ELING

5a

formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable de:

CHOISIR LES ÉLINGUES ET ACCESSOIRES en fonction de la pièce à déplacer, de l'environnement et du matériel mis à disposition

JUGER DE L'ÉTAT DES ÉLINGUES ET ACCESSOIRES

METTRE EN PLACE LES ACCESSOIRES pour réaliser des élingages spécifiques

PUBLIC

Toute personne appelée à utiliser des élingues et accessoires de levage pour des opérations spécifiques d'élingages.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité et de gants de manutention

DUREE

3h30 / 0,5 jour

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un QCM en partie théorique et en contrôle continu lors de la phase pratique.
Une attestation de compétence est délivrée si le stagiaire valide les 2 évaluations.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

PROGRAMME

Cette formation est conforme aux recommandations de l'INRS ED 6178 associées aux recommandations CNAMTS R316 R362 R364 R404 R405 & R441

MODULE THÉORIQUE

L'élingage, en quoi cela consiste? (définition)

Les risques associés à l'élingage
Les types d'accident

Le cadre réglementaire

Les différents types d'élingues et leur utilisation
Détermination de la charge maximum d'utilisation (CMU)

10 règles pour élinguer en sécurité
Apprécier la charge (forme, densité, poids, centre de gravité)
Manœuvrer une charge en sécurité (avant, pendant et après)

Les accessoires et leur utilisation

Les gestes de commandement normalisés

Le suivi du matériel (entretien, stockage, contrôle des élingues)
La vérification générale périodique des élingues et accessoires

MODULE PRATIQUE

Description des élingues et des accessoires

Exercices d'élingages de pièces de formes diverses
Élingages particuliers à l'établissement

Contrôle des élingues et accessoires

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 530€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



CONDUIRE UN TRANSPALETTE ELECTRIQUE A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

TEA levée < 1m20

R366 TEA

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

Article R4323-55 du Code du Travail

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.
Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. »

La délivrance d'une autorisation de conduite à la suite de la formation n'est pas obligatoire pour les TEA TEAG.

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un transpalette électrique ou un gerbeur électrique à conducteur accompagnant.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

7h / 1 jour personnel débutant
3h30 / 0,5 jour personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, transpalettes, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R366 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour conduire un transpalette ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- utiliser l'engin en sécurité selon les recommandations de la CNAM ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- identifier les principaux organes des transpalettes ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation transpalette-charge-manutention ;
- savoir lire une plaque de capacité
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements ;
- de prendre et déposer une charge au sol ;
- de charger et décharger un véhicule par l'arrière ;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour

A partir de 530€ HT / ½ jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



CONDUIRE UN GERBEUR ELECTRIQUE A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT TEAG

catégorie 1 levée > 1m20 mais ≤ 2,50 m

R485 TEAG1

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

Article R4323-55 du Code du Travail

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.
Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. »

La délivrance d'une autorisation de conduite à la suite de la formation n'est pas obligatoire pour les TEA TEAG.

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un transpalette électrique ou un gerbeur électrique à conducteur accompagnant.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 7h / 1 j personnel débutant
3h30 / 0,5 j personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, transpalettes, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R485 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour conduire un transpalette ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- utiliser l'engin en sécurité selon les recommandations de la CNAM ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- identifier les principaux organes des transpalettes ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation transpalette-charge-manutention ;
- savoir lire une plaque de charge
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements ;
- de prendre et déposer une charge au sol ;
- d'effectuer un gerbage dégerbage en pile et en palettier pour les transpalettes gerbeurs ;
- de charger et décharger un véhicule par l'arrière ;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour
A partir de 530€ HT / ½ jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

CONDUIRE UN GERBEUR ELECTRIQUE A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT TEAG

catégorie 2 levée > 2,50 m

R485 TEAG2

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

Article R4323-55 du Code du Travail

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.
Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. »

La délivrance d'une autorisation de conduite à la suite de la formation n'est pas obligatoire pour les TEA TEAG.

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un transpalette électrique ou un gerbeur électrique à conducteur accompagnant.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 7h / 1 j personnel débutant
3h30 / 0,5 j personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, transpalettes, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R485 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour conduire un transpalette ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- utiliser l'engin en sécurité selon les recommandations de la CNAM ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- identifier les principaux organes des transpalettes ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation transpalette-charge-manutention ;
- savoir lire une plaque de charge
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements ;
- de prendre et déposer une charge au sol ;
- d'effectuer un gerbage dégerbage en pile et en palettier pour les transpalettes gerbeurs ;
- de charger et décharger un véhicule par l'arrière ;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour

A partir de 530€ HT / ½ jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)

CONDUIRE UNE PLATE FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL

CATÉGORIE 1B

R486-1B



OBJECTIF

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des PEMP dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Établissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire une plate forme élévatrice mobile de personnel de catégorie 1B.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC	14h / 2 jours	personnel débutant
	7h / 1 jour	personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & film, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 904 associé à la recommandation R486A de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour conduire une PEMP ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de PEMP ;
- identifier les principaux organes de la PEMP ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA PREVENTION DES RISQUES

- repérer / se renseigner sur les risques liés à l'environnement de travail, à l'organisation du chantier

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation PEMP – travail à effectuer (lecture plaque signalétique & abaque) ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- vérifier les documents obligatoires (certification CE, carnet maintenance, VGP...)
- exercices de circulation et de stabilisation ;
- apprentissage des manœuvres à différentes hauteurs ;
- entraînement à la précision des manœuvres ;
- entraînement aux gestes de commandement ;
- entraînement aux manœuvres de secours et dépannage ;
- entraînement à la surveillance de manœuvres ;

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité, casque avec jugulaire
EPI de retenue et de maintien si nécessaire (harnais ou ceinture + longe + connecteurs)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone	+33(0)7 77 32 77 96	de 9h à 17h
Par mail	5aformations@gmail.com	
Référent handicap	Laurent DANIEL	+33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com		

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



CONDUIRE UNE PLATE FORME ÉLEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL

CATÉGORIE 3A

R486-3A

OBJECTIF

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des PEMP dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Établissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire une plate forme élévatrice mobile de personnel de catégorie 3A.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC	7h / 1 jour 3H30	personnel débutant personnel expérimenté ou en recyclage
--------	---------------------	---

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & film, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 904 associé à la recommandation R486A de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour conduire une PEMP ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de PEMP ;
- identifier les principaux organes de la PEMP ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA PREVENTION DES RISQUES

- repérer / se renseigner sur les risques liés à l'environnement de travail, à l'organisation du chantier

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation PEMP – travail à effectuer (lecture plaque signalétique & abaque) ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- vérifier les documents obligatoires (certification CE, carnet maintenance, VGP...)
- exercices de circulation ;
- apprentissage des manœuvres à différentes hauteurs ;
- entraînement à la précision des manœuvres ;
- entraînement aux gestes de commandement ;
- entraînement aux manœuvres de secours et dépannage ;
- entraînement à la surveillance de manœuvres ;

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité, casque avec jugulaire
EPI de retenue et de maintien si nécessaire (harnais ou ceinture + longe + connecteurs)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone	+33(0)7 77 32 77 96	de 9h à 17h
Par mail	5aformations@gmail.com	
Référent handicap	Laurent DANIEL	+33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com		

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

CONDUIRE UNE PLATE FORME ÉLEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL

CATÉGORIE 3B

R486-3B

5a
formations

OBJECTIF

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des PEMP dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Établissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire une plate forme élévatrice mobile de personnel de catégorie 3B.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 14h / 2 jours personnel débutant
 7h / 1 jour personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & film, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 904 associé à la recommandation R486A de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour conduire une PEMP ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de PEMP ;
- identifier les principaux organes de la PEMP ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA PREVENTION DES RISQUES

- repérer / se renseigner sur les risques liés à l'environnement de travail, à l'organisation du chantier

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation PEMP – travail à effectuer (lecture plaque signalétique & abaque) ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- vérifier les documents obligatoires (certification CE, carnet maintenance, VGP...)
- exercices de circulation ;
- apprentissage des manœuvres à différentes hauteurs ;
- entraînement à la précision des manœuvres ;
- entraînement aux gestes de commandement ;
- entraînement aux manœuvres de secours et dépannage ;
- entraînement à la surveillance de manœuvres ;

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité, casque avec jugulaire
EPI de retenue et de maintien si nécessaire (harnais ou ceinture + longe + connecteurs)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



SURVEILLANT DE MANŒUVRE ASSISTANT DE SECOURS POUR PEMP

R486-SURV

OBJECTIF

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de surveillant de manœuvre lors de l'utilisation d'une PEMP.

REGLEMENTATION

R386 de la CNAMTS

« Seul le personnel au sol titulaire d'une autorisation de conduite en sécurité du type PEMP concerné ou le conducteur du porteur (cf cat.2) est habilité à la manœuvrer à partir du poste de secours »

FAQ CACES de la CNAMTS indice 13 – question 53

Le personnel qui intervient en cas de secours d'urgence doit-il être titulaire d'une autorisation de conduite pour manipuler la PEMP ?

Il est préférable, comme recommandé dans la R486, que ce personnel au sol soit titulaire d'une autorisation de conduite. Cependant, la situation d'urgence peut imposer que la 2ème personne au sol intervienne sans autorisation de conduite (nb. mais en étant formée à l'utilisation du poste de secours)

PUBLIC

Toute personne amenée à assister un opérateur intervenant sur une plate-forme élévatrice mobile de personnes.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

3h30 / 0,5 jour sur nacelle de groupe A (élévation verticale)
sur nacelle 3B type Toucan

7h / 1 jour sur nacelle de groupe B (sauf type Toucan)

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques, et une attestation de suivi de stage est délivrée pour chaque participant.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 904 associé à la recommandation R486A de la CNAMTS

PARTIE THEORIQUE

- réglementation propre à l'utilisation en sécurité des PEMP
- rôles du surveillant de manœuvre
- description des principaux organes & dispositifs de sécurité
- les différents postes de pilotage
- leur utilisation et la chronologie des mouvements
- guider l'opérateur PEMP en veillant aux risques de la zone de travail
- les risques pour le surveillant (risque mécanique, électrique...)
- le port des EPI
- les gestes de commandement
- le balisage & la gestion des piétons et des véhicules
- le dépannage
- le secours et la procédure d'alerte en cas d'accident

PARTIE PRATIQUE

- entraînement aux gestes de commandement (ci-nécessaire)
- le balisage de la zone de travail
- les manœuvres de secours en sécurité
- les manœuvres de dépannage en sécurité

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité & casque avec jugulaire

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790HT pour une durée de 7h
A partir de 530 HT pour une durée de 3h30
Hors tarif fidélité ou demande particulière



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

CONDUIRE UN ENGIN DE MANUTENTION & DE LEVAGE DESTINÉ AU PICKING

CROWN

5a
formations

OBJECTIF

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des CROWN WAVE dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un engin de manutention et de levage destiné au picking.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 7h / 1 jour personnel débutant ou expérimenté

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

Les résultats détaillés aux tests vous sont fournis, vous permettant de valider l'item formation, nécessaire pour la délivrance de l'autorisation de conduite.

PROGRAMME

Cette formation répond aux obligations de l'article R4323-55 du code du travail, associé aux recommandations R489 & R486A de la CNAMTS.

PARTIE THÉORIQUE

- éléments de réglementation & responsabilités
- description des principaux organes & dispositifs de sécurité
- l'analyse des risques avant et pendant le travail
- les vérifications journalières avant la mise en service
- la lecture des plaques signalétiques de capacité, abaque...

PARTIE PRATIQUE

- les opérations de début et de fin de poste
- exercices de circulation
- apprentissage des manœuvres à différentes hauteurs
- entraînement à la précision des manœuvres
- les manœuvres de secours et dépannage

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité, casque avec jugulaire

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 1A

TRANSPALETTE & PREPARATEUR DE COMMANDE (levée < à 1m20)
R489-1A

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1A.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 7h / 1 jour personnel débutant ou expérimenté

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de chariots de manutention ;
- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 1B

GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE (levée > à 1m20)
R489-1B

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1B.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 7h / 1 jour personnel débutant ou expérimenté

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de chariots de manutention ;
- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 2A

CHARIOT A PLATEAU PORTEUR (capacité ≤ à 2 t)
R489-2A

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 2A.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 7h / 1 jour personnel débutant ou expérimenté

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de chariots de manutention ;
- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- atteler et circuler avec une remorque en sécurité;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
 Par mail 5aformations@gmail.com
 Référent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
 Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 2B

TRACTEUR INDUSTRIEL (capacité < à 25t)
R489-2B

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 2B.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 7h / 1 jour personnel débutant ou expérimenté

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de chariots de manutention ;
- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- atteler et circuler avec une remorque en sécurité;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
 Par mail 5aformations@gmail.com
 Référent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
 Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 3

CHARIOT ELEVATEUR EN PORTE A FAUX (capacité ≤ à 6t)
R489-3

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 3.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 21h / 3 j personnel débutant
7h / 1 j personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de chariots de manutention ;
- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)

CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 4

CHARIOT ELEVATEUR EN PORTE A FAUX (capacité > à 6t)
R489-4



OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 4.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 21h / 3 j personnel débutant
7h / 1 j personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de chariots de manutention ;
- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 5

CHARIOT ELEVATEUR A MAT RETRACTABLE
R489-5

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 5.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

EN AFC 21h / 3 j personnel débutant
7h / 1 j personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de chariots de manutention ;
- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)

CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

CATEGORIE 5 avec complément de formation

CHARIOT BI OU TRIDIRECTIONNEL À POSTE DE CONDUITE NON ÉLEVABLE

R489-5+



OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité;

DE SAVOIR EVACUER SON APPAREIL EN DESCENTE EN RAPPEL le cas échéant (chariot à poste élevable);

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Établissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 5+.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE CONSEILLEE

EN AFC de 3h30 / 0,5 j à 7h / 1 j selon l'appareil (nous consulter)

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements ;
- connaître les particularités et les options de l'appareil ;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité ;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées ;
- savoir évacuer le poste de conduite en sécurité (poste élevable).

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
 Par mail 5aformations@gmail.com
 Référent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
 Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 6

CHARIOT ÉLÉVATEUR À POSTE DE CONDUITE ÉLEVABLE
(hauteur de plancher > 1,20m)

R489-6

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

D'UTILISER LE CHARIOT DE MANUTENTION en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale

- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité

- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 6.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE CONSEILLEE

EN AFC 14h / 2 j personnel débutant
7h / 1 j personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- exercer les droits d'alerte et de retrait;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- connaître les catégories de chariots de manutention ;
- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées;
- savoir évacuer le poste de conduite en sécurité (poste élévable).

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

CONDUIRE UN CHARIOT DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

CATEGORIE 6 avec complément de formation

CHARIOT BI OU TRIDIRECTIONNEL À POSTE DE CONDUITE ÉLEVABLE
R489-6+

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

DE REALISER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT, TRANSFERT & PORT DE CHARGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité;

DE SAVOIR EVACUER SON APPAREIL EN DESCENTE EN RAPPEL le cas échéant (chariot à poste élevable);

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

A l'issue de cette formation, **l'employeur doit délivrer au conducteur formé une AUTORISATION DE CONDUITE** selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le salarié dispose de l'aptitude à conduire le matériel pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 6+.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE CONSEILLEE

EN AFC de 3h30 / 0,5 j à 7h / 1 j selon l'appareil (nous consulter)

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

PROGRAMME

Cette formation est conforme au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856 associé à la recommandation R489 de la CNAMTS

LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- connaître les consignes de conduite & de circulation dans l'entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- s'installer en sécurité au poste de conduite (réglage siège, ceinture...) ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées ;

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- identifier les principaux organes du chariot de manutention ;
- identifier les éléments de sécurité ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;

LA CONDUITE EN SECURITE DE L'APPAREIL

- vérifier l'adéquation chariot-charge-manutention ;
- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge avec le chariot en marches avant et arrière ;
- manutentionner une charge en respectant la chronologie mouvements ;
- connaître les particularités et les options de l'appareil ;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité ;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées ;
- savoir évacuer le poste de conduite en sécurité (poste élevable).

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour

A partir de 530€ HT / par ½ jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

CONDUIRE UNE BALAYEUSE ou UNE LAVEUSE auto tractée ou auto portée

BALAYEUSE LAVEUSE AUTOPORTEE / AUTOTRACTEE
LAV AUTO

5a
formations

OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

CONDUIRE EN SECURITE une laveuse autoportée en appliquant les consignes de conduite en sécurité en vigueur dans l'entreprise;

DE REALISER LES OPERATIONS DE NETTOYAGE en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

REGLEMENTATION

Article R4323-55 du code du Travail

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du Travail

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Tous les 5 ans, les connaissances seront réactualisées et vérifiées par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser une balayeuse et/ou laveuse autotractée ou autoportée.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE CONSEILLEE

7h / 1 j en formation initiale personnel débutant
3h30 / 0,5 j en formation initiale personnel expérimenté ou en recyclage

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, suivie d'exercices pratiques.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la conduite d'engins de manutention et de levage (chariot élévateur, PEMP, pont roulant & palan...)

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques et pratiques en contrôle continu.

Les résultats détaillés aux tests vous sont fournis, vous permettant de valider l'item formation, nécessaire pour la délivrance de l'autorisation de conduite.

PROGRAMME

Cette formation est conforme aux prescriptions du code du travail articles R4141-3 & R4141-13 ainsi que les articles R4323-55 à -57

PARTIE THEORIQUE

LA LEGISLATION ET LA PROFESSION

- connaître les responsabilités pénales de l'employeur et du salarié;
- connaître les différentes catégories de balayeuse / laveuse;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

LA PREVENTION DES RISQUES

- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin ;
- connaître les consignes de conduite & de circulation en entreprise ;
- connaître les protocoles de nettoyage et de remisage ;
- connaître les risques inhérents aux produits chimiques utilisés.

LA TECHNOLOGIE DE L'APPAREIL

- identifier les principaux organes de l'engin ;
- assurer la maintenance de 1er niveau ;
- mettre en charge la batterie en sécurité.

PARTIE PRATIQUE

- faire les vérifications de prise et de fin de poste ;
- circuler avec la laveuse en milieu de travail ;
- appliquer les règles de stationnement et de circulation en sécurité ;
- alerter sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées ;
- savoir remiser l'engin dans les règles prescrites par le fabricant.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aptitude médicale
Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants
Fourniture de chaussures de sécurité

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 790€ HT / par jour
A partir de 530€ HT / ½ journée

(hors tarif fidélité ou adaptation particulière),

PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE POUR LA SANTÉ LA SÉCURITÉ & L'ENVIRONNEMENT

RISK CHIM



OBJECTIF

- A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :
- DE CONNAÎTRE LES RISQUES présentés par les produits dangereux
 - DE SAVOIR RECONNAÎTRE CHAQUE CATÉGORIE de produits ou de situations à risques
 - DE PORTER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ADAPTÉS
 - D'ACQUÉRIR DE BONS RÉFLEXES en cas d'incident ou d'accident

REGLEMENTATION

Article R4412-38 du Code du Travail

Le personnel de l'entreprise exposé à des substances ou des préparations chimiques dangereuses doit recevoir:

- une information appropriée (périodiquement actualisée) sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail
- ainsi qu'une formation et des informations quant aux précautions à prendre afin d'assurer leur protection et celle des autres travailleurs présents sur le lieu de travail (consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter et utilisation des EPI).

PUBLIC

Toute personne manipulant des produits dangereux, ou amenés à avoir un regard de préventeur sur leur utilisation: opérateurs, magasiniers, membres du CSE ou de la CSSCT, agents de maîtrise, salariés travaillant dans l'industrie, dans le BTP...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

3h30 / 0,5 jour sensibilisation initiale
7h / 1 jour sensibilisation avancée

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle, en parallèle de minis ateliers pratiques au cours desquels les participants travaillent sur la nomenclature des produits, les risques, le matériel de protection et les bons réflexes.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

L'action de formation est évaluée par un QCM. Une attestation de suivi de stage est délivrée si le stagiaire valide l'évaluation.

Les résultats détaillés aux tests de chaque stagiaire vous sont fournis.

PROGRAMME

Cette formation est conforme aux recommandations de l'INRS TJ23, ED753 et ED954 entre autres

RECONNAÎTRE UN PRODUIT DANGEREUX

symboles, pictogrammes et consignes
savoir décoder les étiquettes

CONNAÎTRE LES DANGERS ET LEURS CONSÉQUENCES

les effets sur la santé
les effets indirects (incendie, explosion, pollution)

LIMITER LES RISQUES

COMBATTRE LES RISQUES A LA SOURCE
LES PROTECTIONS COLLECTIVES
LES PROTECTIONS INDIVIDUELLES
DONNER LES INSTRUCTIONS APPROPRIÉES

- les Fiches de Données de Sécurité
- les règles de stockage
- les règles de transvasement, de transfert et de fractionnement
- les règles communes de manipulation des produits dangereux
- la gestion des déchets et le BSDD

RÉAGIR DE MANIÈRE ADAPTÉE EN CAS D'INCIDENT OU ACCIDENT

épandage : comment nettoyer ?
incendie : que faut-il faire réellement ?
brûlure, inhalation, absorption : les 1ers soins et réflexes

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ACCOMPAGNEMENT CONSEIL SUR POSTE DE TRAVAIL

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 970€ HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière)



TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS

TVH HRN

5a

formations

OBJECTIF

Appréhender les règles générales de sécurité applicables lors de travaux en hauteur.
Identifier les différents EPI.
Savoir identifier & évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail, et choisir les moyens de protection appropriés.
Maîtriser les techniques relatives à l'utilisation du harnais.

REGLEMENTATION

Article R4323-61 du Code du Travail

Lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en œuvre, la protection des travailleurs doit être assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié ne permettant pas une chute libre de plus d'1 mètre ou limitant dans les mêmes conditions les effets d'une chute de plus grande hauteur.

Lorsqu'il est fait usage d'un tel équipement de protection individuelle, un travailleur ne doit jamais rester seul afin de pouvoir être secouru dans un temps compatible avec la préservation de sa santé.

Articles R4323-104 à -106 du Code du Travail

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant (...) un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

L'employeur doit préciser dans une notice les points d'ancrage, les dispositifs d'amarrages prévus pour la mise en œuvre de l'équipement de protection individuelle ainsi que les modalités de son utilisation.

PUBLIC

Toute personne amenée de façon occasionnelle ou permanente à exercer tout ou partie de son activité en hauteur en utilisant des supports d'assurance existants, et ce quelle que soit la hauteur.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

7h / 1 j formation initiale pour tout port de harnais

3h30 / 0,5j recyclage pour port du harnais simple
7h / 1 j recyclage pour port du harnais avec évolution sur ligne de vie

NB Nous recommandons un recyclage tous les 3 ans

Nous proposons, en complément de cette formation, un module de 7h (1 jour) pour une formation à la pose de ligne de vie temporaire.

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Pédagogie interactive basée sur une animation théorique s'appuyant sur des situations de travail concrètes, échanges entre participants et retours d'expérience, suivie d'exercices pratiques de mise en situation.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée.

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis théoriques (QCM) et du savoir faire (évaluation pratique). Une attestation de formation reprenant les résultats théoriques & pratiques est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME

Cette formation est conforme aux prescriptions de l'ED 61 10 de l'INRS et à la recommandation R430 de la CNAMTS

STATISTIQUES & CAUSES D'ACCIDENTS

RESPONSABILITES DE L'EMPLOYEUR & DU SALARIE

Principes généraux de prévention
Principes généraux de protection

PREVENTION DU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

La réglementation en vigueur
Les équipements permanents
Les moyens d'accès
Les équipements temporaires
Les interdictions
Les équipements de protection individuelle (conditions préalables au recours d'EPI, choix du dispositif en adéquation avec le poste de travail)

LES CONSEQUENCES D'UNE CHUTE

Facteur de choc
Facteur de chute
Tirant d'air
Organisation des moyens de secours

LE MATERIEL – UTILISATION & ENTRETIEN

Les harnais
Les casques
Les longes
Ligne de vie temporaire
Les connecteurs
Les descendeurs

EXERCICES PRATIQUES

- Présentation & condition d'utilisation du harnais
- Maintenance des EPI (vérification par contrôle visuel & tactile, règles d'entretien, d'exploitation et de stockage du fabricant)
- Réglage du harnais
- Mise en œuvre des systèmes de liaisons (harnais, longes, connecteurs, antichute...)
- Réalisation de déplacements verticaux et/ou horizontaux

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Être âgé de plus de 18 ans
Absence de contre indication médicale aux travaux en hauteur (vertige...)

LIEU

Formation intra-entreprise.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 970€ HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière)

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DES PERSONNELS ELECTRICIENS

niveaux B1- B1V - B2 - B2V - B2V Essai



OBJECTIF

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- Adapter les connaissances acquises aux travaux électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai

REGLEMENTATION

Décret 2010-1118 du 22.09.2010 - R4544-3 à -11 du code du Travail

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer à son personnel formé un **TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE** reprenant :

- le symbole de l'habilitation
- son champ d'application (domaine de tension, ouvrages concernés)

Un **recyclage est à dispenser** selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées :

- complexité ou fréquence des opérations,
- évolution technologique des matériels,
- diversités des ouvrages et des installations.

LA PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE EST DE 3 ANS.

PUBLIC

Personnel électricien réalisant des travaux d'ordre électrique :

- création, modification d'une installation,
- remplacement d'un coffret, armoire,
- balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (B2),
- réalisation d'essais (B2V Essai).

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

21h / 3 jours en formation initiale
10h30 / 1,5 jour en réactualisation des connaissances

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)

Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. En cas de réussite aux tests, nous vous remettons une proposition d'habilitation électrique adaptée aux missions de votre salarié(e).

PROGRAMME

Cette formation est conforme au décret 2010-1118 du 22.09.2010, aux articles R4544-3 à -11 du code du Travail, et à la norme NF C 18-510

PARTIE THEORIQUE

- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vérification d'absence de tension, consignation, mise hors de portée
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Documents applicables lors de travaux : instruction de sécurité, attestation de consignation, attestation de 1ère étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

PARTIE PRATIQUE

- Application pratique et mise en situation du stagiaire

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Posséder des connaissances techniques en électricité.

Chaque stagiaire doit posséder ses EPI pour les exercices pratiques.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 930€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



FORMATION « MAITRISER LES RISQUES »

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DES PERSONNELS ELECTRICIENS

Chargé de consignation Niveau BC

5a
formations

OBJECTIF

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipement basse tension
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations de consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : BC

REGLEMENTATION

Décret 2010-1118 du 22.09.2010 - R4544-3 à -11 du code du Travail

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer à son personnel formé un **TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE** reprenant :

- le symbole de l'habilitation
- son champ d'application (domaine de tension, ouvrages concernés)

Un **recyclage est à dispenser** selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées:

- complexité ou fréquence des opérations,
- évolution technologique des matériels,
- diversités des ouvrages et des installations.

LA PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE EST DE 3 ANS.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée par un nouvel examen, identique à l'examen initial

PUBLIC

Personnel réalisant des opérations de consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

17h30 / 2,5 jours	en formation initiale pour personnel ne possédant aucune habilitation électrique personnel électricien
3h30 / 0,5 jour	en formation initiale pour personnel possédant déjà une habilitation électrique personnel électricien
10h30 / 1,5 jour	en réactualisation des connaissances

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)

Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. En cas de réussite aux tests, nous vous remettons une proposition d'habilitation électrique adaptée aux missions de votre salarié(e).

PROGRAMME

Cette formation est conforme au décret 2010-1118 du 22.09.2010, aux articles R4544-3 à -11 du code du Travail, et à la norme NF C 18-510

PARTIE THEORIQUE

- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vérification d'absence de tension, consignation, mise hors de porté
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Fonction des matériels électriques: coupure, protection, séparation
- Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : rôle, instructions, échange d'informations
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation: attestation de consignation en 1 ou 2 étapes, avis de fin de travail...

PARTIE PRATIQUE

- Application pratique et mise en situation du stagiaire

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Posséder des connaissances élémentaires en électricité.

Chaque stagiaire doit posséder ses EPI pour les exercices pratiques.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone	+33(0)7 77 32 77 96	de 9h à 17h
Par mail	5aformations@gmail.com	
Référent handicap	Laurent DANIEL	+33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com		

TARIF

A partir de 930€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DES PERSONNELS ELECTRICIENS

niveaux BE mesurage/vérification

OBJECTIF

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- Adapter les connaissances acquises aux travaux électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : BE mesurage / vérification

REGLEMENTATION

Décret 2010-1118 du 22.09.2010 - R4544-3 à -11 du code du Travail

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer à son personnel formé un **TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE** reprenant :

- le symbole de l'habilitation
- son champ d'application (domaine de tension, ouvrages concernés)

Un **recyclage est à dispenser** selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées:

- complexité ou fréquence des opérations,
- évolution technologique des matériels,
- diversités des ouvrages et des installations.

LA PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE EST DE 3 ANS.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée par un nouvel examen, identique à l'examen initial

PUBLIC

Personnels électriciens sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaire...) et appelés à réaliser les interventions de vérifications et/ou de mesurages électriques.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

17h30 / 2,5 jours en formation initiale
10h30 / 1,5 jours en réactualisation des connaissances

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)

Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. En cas de réussite aux tests, nous vous remettons une proposition d'habilitation électrique adaptée aux missions de votre salarié(e).

PROGRAMME

Cette formation est conforme au décret 2010-1118 du 22.09.2010, aux articles R4544-3 à -11 du code du Travail, et à la norme NF C 18-510

PARTIE THEORIQUE

- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vérification d'absence de tension, consignation, mise hors de portée
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Documents applicables lors de travaux : instruction de sécurité, attestation de consignation, attestation de 1ère étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

PARTIE PRATIQUE

- Application pratique et mise en situation du stagiaire

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Posséder des connaissances techniques en électricité.
Chaque stagiaire doit posséder ses EPI pour les exercices pratiques.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

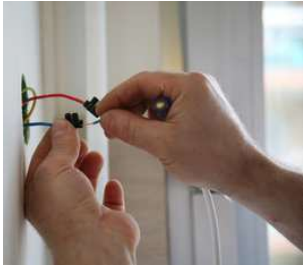
Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 930€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DES PERSONNELS ELECTRICIENS

Chargé d'intervention générale BR

OBJECTIF

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- Adapter les connaissances acquises aux travaux électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
- Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000 V et 63 A courant alternatif)
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : BR

REGLEMENTATION

Décret 2010-1118 du 22.09.2010 - R4544-3 à -11 du code du Travail

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer à son personnel formé un **TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE** reprenant :

- le symbole de l'habilitation
- son champ d'application (domaine de tension, ouvrages concernés)

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées:

- complexité ou fréquence des opérations,
- évolution technologique des matériels,
- diversités des ouvrages et des installations.

LA PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE EST DE 3 ANS.

PUBLIC

Personnel électricien réalisant des interventions générales d'entretien et de dépannage :

- recherche de pannes, dysfonctionnements,
- réalisation de mesures, essais, manœuvres,
- remplacement de matériels défectueux,
- mise en service partielle et temporaire d'une installation,
- connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500 V en courant alternatif)

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

21h / 3 jours en formation initiale
10h30 / 1,5 jour en réactualisation des connaissances

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)

Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. En cas de réussite aux tests, nous vous remettons une proposition d'habilitation électrique adaptée aux missions de votre salarié(e).

PROGRAMME

Cette formation est conforme au décret 2010-1118 du 22.09.2010, aux articles R4544-3 à -11 du code du Travail, et à la norme NF C 18-510

PARTIE THEORIQUE

- Statistiques sur les accidents d'origine électrique
- Les différents risques d'origine électrique
- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vérification d'absence de tension, consignation, mise hors de portée
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Limites des habilitations BR et BS.
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation...
- Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes.
- Équipements de travail utilisés: risque, vérification, identification, utilisation.
- Documents applicables lors d'une opération : autorisation de travail, instruction de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte.

PARTIE PRATIQUE

- Application pratique et mise en situation du stagiaire

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Posséder des connaissances techniques en électricité.

Chaque stagiaire doit posséder ses EPI pour les exercices pratiques.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 930€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DES PERSONNELS ELECTRICIENS

Travaux et/ou consignation haute tension HTA
Niveaux H1 – H1V – H2 – H2V - HC



OBJECTIF

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipement basse tension
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux travaux et/ou aux opérations de consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique de haute tension
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : H1 H1V H2 H2V ou HC

REGLEMENTATION

Décret 2010-1118 du 22.09.2010 - R4544-3 à -11 du code du Travail

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer à son personnel formé un **TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE** reprenant :

- le symbole de l'habilitation
- son champ d'application (domaine de tension, ouvrages concernés)

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées:

- complexité ou fréquence des opérations,
- évolution technologique des matériels,
- diversités des ouvrages et des installations.

LA PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE EST DE 3 ANS.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée par un nouvel examen, identique à l'examen initial

PUBLIC

Toute personne réalisant des travaux électriques et des consignations sur des installations en HTA : électriciens, chefs d'équipe et techniciens lors de travaux dans des postes HT/BT, monteurs et chefs d'équipe de réseaux électriques et d'éclairage public...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

de 2,5 à 3,5 jours en formation initiale (selon le titre d'habilitation)
7h / 1 jour en complément de formation (si autres titres déjà acquis)
10h30 / 1,5 jour en recyclage (quel que soit le titre d'habilitation)

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)

Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. En cas de réussite aux tests, nous vous remettons une proposition d'habilitation électrique adaptée aux missions de votre salarié(e).

PROGRAMME

Cette formation est conforme au décret 2010-1118 du 22.09.2010, aux articles R4544-3 à -11 du code du Travail, et à la norme NF C 18-510

PARTIE THEORIQUE

- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Identification des ouvrages HT
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Préparation d'une intervention en HTA
- Préparation des travaux
- La procédure de consignation
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Chargé d'exploitation électrique: rôle, instructions, échange d'informations
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation haute tension

PARTIE PRATIQUE

- Application pratique et mise en situation du stagiaire

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Posséder des connaissances élémentaires en électricité.

Être habilité aux travaux en Basse Tension (B1, B1V, B2, ou B2V), ou avoir obtenu récemment un avis favorable en vue de l'habilitation aux travaux BT après avoir suivi le module de formation correspondant .

Chaque stagiaire doit posséder ses EPI pour les exercices pratiques.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1040€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)

Possibilité de remorque école pour la partie pratique si celle-ci n'est pas possible sur vos installations – à partir de 370€



PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DES PERSONNELS NON ELECTRICIENS

Chargé de chantier
niveau B0 H0 H0V

5a
formations

OBJECTIF

- Apprendre au stagiaire à connaître le risque électrique et savoir s'en protéger
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation B0 H0 H0V chargé de chantier

REGLEMENTATION

Décret 2010-1118 du 22.09.2010 - R4544-3 à -11 du code du Travail

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer à son personnel formé un **TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE** reprenant :

- le symbole de l'habilitation
- son champ d'application (domaine de tension, ouvrages concernés)

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées:

- complexité ou fréquence des opérations,
- évolution technologique des matériels,
- diversités des ouvrages et des installations.

LA PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE EST DE 3 ANS.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée par un nouvel examen, identique à l'examen initial

PUBLIC

Personnel non électricien ayant accès aux locaux électriques pour surveiller des travaux non électriques (ex. : ménage, peinture, graissage, maçonnerie, menuiserie...), ou surveiller des travaux à proximité d'une installation électrique sous tension ou consignée.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

10h30 / 1,5 jour en formation initiale
7h / 1 jour en réactualisation des connaissances

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)

Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. En cas de réussite aux tests, nous vous remettons une proposition d'habilitation électrique adaptée aux missions de votre salarié(e).

PROGRAMME

Cette formation est conforme au décret 2010-1118 du 22.09.2010, aux articles R4544-3 à -11 du code du Travail, et à la norme NF C 18-510

PARTIE THEORIQUE

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Les différents risques d'origine électrique
- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre.
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention
- Zones de travail : mise en place et surveillance
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)

PARTIE PRATIQUE

- Application pratique et mise en situation du stagiaire

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)1

Aucun..

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 930€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DES PERSONNELS NON ELECTRICIENS

Exécutant
niveau B0 H0 H0V

OBJECTIF

- Apprendre au stagiaire à connaître le risque électrique et savoir s'en protéger
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation B0 H0 H0V

REGLEMENTATION

Décret 2010-1118 du 22.09.2010 - R4544-3 à -11 du code du Travail

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer à son personnel formé un **TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE** reprenant :

- le symbole de l'habilitation
- son champ d'application (domaine de tension, ouvrages concernés)

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées:

- complexité ou fréquence des opérations,
- évolution technologique des matériels,
- diversités des ouvrages et des installations.

LA PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE EST DE 3 ANS.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée par un nouvel examen, identique à l'examen initial

PUBLIC

Personnel non électricien ayant accès aux locaux électriques pour réaliser des travaux non électriques (ex. : ménage, peinture, graissage, maçonnerie, menuiserie...), ou surveiller des travaux à proximité d'une installation électrique sous tension ou consignée.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

7h / 1 jour en formation initiale
7h / 1 jour en réactualisation des connaissances

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)

Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. En cas de réussite aux tests, nous vous remettons une proposition d'habilitation électrique adaptée aux missions de votre salarié(e).

PROGRAMME

Cette formation est conforme au décret 2010-1118 du 22.09.2010, aux articles R4544-3 à -11 du code du Travail, et à la norme NF C 18-510

PARTIE THEORIQUE

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Les différents risques d'origine électrique
- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre.
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

PARTIE PRATIQUE

- Application pratique et mise en situation du stagiaire

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins) 1

Aucun..

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 930€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DES PERSONNELS NON ELECTRICIENS

Chargé d'intervention élémentaire

niveaux BE manœuvre – HE manœuvre

OBJECTIF

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation BE manœuvre, permettant d'appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement (disjoncteur, relais thermique...) et mettre hors ou sous tension un équipement, une installation.

REGLEMENTATION

Décret 2010-1118 du 22.09.2010 - R4544-3 à -11 du code du Travail

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer à son personnel formé un **TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE** reprenant :

- le symbole de l'habilitation
- son champ d'application (domaine de tension, ouvrages concernés)

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées:

- complexité ou fréquence des opérations,
- évolution technologique des matériels,
- diversités des ouvrages et des installations.

LA PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE EST DE 3 ANS.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée par un nouvel examen, identique à l'examen initial

PUBLIC

Personnel réalisant des interventions élémentaires sur des équipements électriques.

Personnel réalisant des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux réservés aux électriciens.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

14h / 2 jours en formation initiale
10h30 / 1,5 jour en réactualisation des connaissances

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)

Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. En cas de réussite aux tests, nous vous remettons une proposition d'habilitation électrique adaptée aux missions de votre salarié(e).

PROGRAMME

Cette formation est conforme au décret 2010-1118 du 22.09.2010, aux articles R4544-3 à -11 du code du Travail, et à la norme NF C 18-510

PARTIE THEORIQUE

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Les différents risques d'origine électrique
- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre.
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Limites des habilitations BE
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT élémentaire

PARTIE PRATIQUE

- Application pratique et mise en situation du stagiaire

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Posséder des connaissances techniques élémentaires en électricité.

Chaque stagiaire doit posséder ses EPI pour les exercices pratiques.

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 930€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)



AIPR OPERATEUR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

AIPR OPE

OBJECTIF

- Acquérir ou mettre à jour les connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR.
- Préparer et s'entraîner à l'examen QCM AIPR Opérateur.

REGLEMENTATION

En application de la réforme anti endommagement (DT-DICT), **l'employeur devra délivrer une AIPR** (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) aux agents ou salariés intervenant dans **la préparation ou l'exécution de travaux** à proximité de réseaux enterrés ou aériens. Cette AIPR est **obligatoire au 1^{er} janvier 2018**.

- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
- Arrêté du 22 décembre 2015 encadrant l'examen par QCM

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire des engins de chantier, des plateformes élévatoires, des chariots automoteurs de manutention, des pompes et tapis à béton, des camions aspirateurs, des engins de travaux sans tranchées, des grues de chantier ou de chargement, ... à proximité de réseaux enterrés ou aériens.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

GROUPE

5 à 10 personnes

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

DUREE

14h / 1 jour (dont 1H d'examen)	personnel débutant
7h / 1 jour (dont 1H d'examen)	personnel expérimenté
7h / 1 jour (dont 1H d'examen)	recyclage après 5 ans

LIEU

Formation et tests animés dans notre centre partenaire à Thonon les Bains, agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), ou en intra entreprise.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Fascicules stagiaires

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée.

Une attestation de compétences vous est également délivrée une fois le QCM validé.

PROGRAMME

Définition et glossaire sur la réglementation en rapport avec les travaux à proximité des réseaux

Présentation de la réglementation DT-DICT

- Points de repères
- Calendrier de la réforme
- Textes légaux

Présentation du Guichet Unique

Réglementation AIPR

- Equivalence, QCM, Niveaux de compétences
- Carte AIPR ou CERFA

Présentation des principaux acteurs (responsable projet, exploitant ...)

Présentation des principaux réseaux concernés par la réforme

Présentation des cas de dispense de DT ou de DICT

Présentation de la préparation d'un projet

- Zone d'emprise
- Analyse
- Classe de réseaux

Présentation des travaux urgents

Présentation du marquage piquetage

Présentation de l'exécution des travaux

- Technique lourde
- Technique douce
- Fuseau d'imprécision
- Fossé, forage et tranchée
- Reconnaissance du terrain (affleurant, différents réseaux et différents risques)

Présentation de la procédure en cas de dommages ou d'accidents (règle des 4A et exemples)

Test blanc et correction

Passage du QCM AIPR "Opérateur "

LES + 5A FORMATIONS

Nouvelle présentation immédiate et gratuite à l'examen en cas d'échec au QCM.

CONTACT

Par téléphone	+33(0)7 77 32 77 96	de 9h à 17h
Par mail	5aformations@gmail.com	
Réfèrent handicap	Laurent DANIEL	+33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com		

TARIF

A partir de 330€ HT / personne en inter entreprise
 A partir de 1360€ HT / jour en intra entreprise

(hors tarif fidélité ou demande particulière)



AIPR CONCEPTEUR - ENCADRANT

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

AIPR CONCEPT

OBJECTIF

- Acquérir ou mettre à jour les connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR.
- Préparer et s'entraîner à l'examen QCM AIPR Opérateur.

REGLEMENTATION

En application de la réforme anti endommagement (DT-DICT), **l'employeur devra délivrer une AIPR** (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) aux agents ou salariés intervenant dans **la préparation ou l'exécution de travaux** à proximité de réseaux enterrés ou aériens. Cette AIPR est **obligatoire au 1^{er} janvier 2018**.

- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
- Arrêté du 22 décembre 2015 encadrant l'examen par QCM

PUBLIC

Personnel intervenant en préparation ou en suivi de projet des travaux, ainsi qu'en localisation des réseaux ou en recollement des réseaux neufs.

Personnel intervenant en préparation technique/administrative des travaux (conducteur de travaux, chefs de chantier)

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

GROUPE

5 à 10 personnes

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

DUREE

14h / 1 jour (dont 1H d'examen)	personnel débutant
7h / 1 jour (dont 1H d'examen)	personnel expérimenté
7h / 1 jour (dont 1H d'examen)	recyclage après 5 ans

LIEU

Formation et tests animés dans notre centre partenaire à Thonon les Bains, agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), ou en intra entreprise.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Fascicules stagiaires

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée. Une attestation de compétences vous est également délivrée une fois le QCM validé.

LES + 5A FORMATIONS

Nouvelle présentation immédiate et gratuite à l'examen en cas d'échec au QCM.

PROGRAMME

Définition & glossaire sur la réglementation en rapport avec les travaux à proximité des réseaux

Présentation de la réglementation DT-DICT

- Points de repères
- Calendrier de la réforme
- Textes légaux

Présentation du Guichet Unique

Réglementation AIPR

- Équivalence, QCM, Niveaux de compétences
- Carte AIPR ou CERFA

Présentation des principaux acteurs (responsable projet, exploitant ...)

Présentation des principaux réseaux concernés par la réforme

Présentation des cas de dispense de DT ou de DICT

Présentation du fonctionnement du système DT suivi d'une DICT

- 3 régimes
- Schéma de fonctionnement
- Délai de réponse & durée de validité

Présentation de la préparation d'un projet

- DT, IC & DCE
- Zone d'emprise
- Réponse
- Analyse
- Classe de réseaux
- Clauses techniques & financières

Présentation de la préparation des travaux

- DT suivie d'une DICT
- Plans & échelle
- Récépissé

Présentation d'une DT-DICT conjointe

Présentation des travaux urgents

Présentation du marquage piquetage

- Tracé
- Norme
- Maintien
- PV

Présentation de l'exécution des travaux

- Technique lourde & technique douce
- Fuseau d'imprécision
- Fossé, forage & tranchée
- Reconnaissance du terrain (affleurant, différents réseaux et différents risques)

Présentation de la procédure en cas de dommages ou d'accidents (règle des 4A et exemples)

Test blanc et correction

Passage du QCM AIPR « Concepteur & encadrant »

CONTACT

Par téléphone	+33(0)7 77 32 77 96	de 9h à 17h
Par mail	5aformations@gmail.com	
Référent handicap	Laurent DANIEL	+33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com		

TARIF

A partir de 330€ HT / personne en inter entreprise
 A partir de 1360€ HT / jour en intra entreprise

(hors tarif fidélité ou demande particulière)



SENSIBILISATION AUX RPS

Reconnaitre les Risques Psycho Sociaux pour Agir

Sensibiliser pour engager une démarche de prévention

RPS-SENS

OBJECTIFS

- Comprendre la notion de RPS et les enjeux juridiques associés.
- Reconnaitre les risques pour mieux les anticiper.
- Donner des clés pour agir de façon adaptée.
- Connaitre les acteurs internes et externes, ainsi que les procédures dans le domaine de la prévention des RPS.
- Être acteur de l'amélioration des conditions de travail.

REGLEMENTATION

Article L4121-2 code du travail

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1° Eviter les risques ;

2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;

3° Combattre les risques à la source ;

4° Adapter le travail à l'homme...

5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;

6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas...

7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'Article L1152-1 ;

8° Préférer les mesures de protection collective aux EPI ;

9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs. »

PUBLIC

Toute personne exerçant, ou appelée à exercer une mission de prévention des RPS: managers, collaborateurs, représentants du CSE ou de la CSSCT, salarié compétent...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

1 jour – 7H

GROUPE

10 personnes maximum conseillé

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas, films & analyses de situation de travail interactives

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi enregistré comme IPRP sous le n°16098301 auprès de la DREETS.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME

Notre programme de formation a été construit conformément aux prescriptions de l'INRS & de l'ANACT

RPS: DE QUOI PARLE T'ON ?

- Connaitre les différentes formes de RPS:
 - stress chronique
 - violences
 - harcèlement moral
 - harcèlement sexuel, agissements sexistes
- Connaitre la réglementation & les enjeux juridiques associés
- Conséquences pour les salariés, pour l'entreprise
- Identifier les facteurs de risques

AGIR FACE AUX RPS

- Appréhender les 9 principes généraux de prévention
- Connaitre et hiérarchiser les 3 préventions
- Agir en amont des RPS grâce à la prévention primaire
- Sensibiliser, informer et former grâce à la prévention secondaire
- Réagir, signaler et accompagner grâce à la prévention tertiaire

SE FAIRE AIDER LORSQUE C'EST NECESSAIRE

- Les partenaires internes (service RH, managers, CSE, référent HSAS...)
- Les partenaires externes (CARSAT, ANACT...)
- Les procédures à connaitre et à mettre en place

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux, ou en inter-entreprises.

LES + 5A FORMATIONS

Cette formation a aussi pour but de donner des outils pratiques rapidement transposables.

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...)

Un service « SOS » par téléphone ou par mail, suite à la formation, est à votre disposition pour accompagner les participants dans leurs mises en application.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360€ HT / jour

(hors tarif fidélité ou demande particulière)



Référent(e) Harcèlement Sexuel & Agissements sexistes

nommé(e) au sein d'un CSE ou désigné(e) par la Direction

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables d'appréhender le cadre des missions des référent(e)s HSAS, comprendre les différentes situations de travail pour pouvoir mieux en prévenir le risque, savoir qualifier les situations à risque, savoir orienter, informer et accompagner les victimes supposées, et vérifier la mise en place d'une procédure de recueil et de traitement des signalements internes et externes,

REGLEMENTATION

art L2314-1 al.4 code du Travail

« Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L2315-32, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

Ce référent est différent de celui nommé par l'employeur dans les entreprises > 250 salariés (L1153-5-1 CT) »

PUBLIC

art L2315-18 code du Travail

Tous les référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes:

- désignés par le CSE
- et/ou celui désigné par l'employeur dans les ets >250 salariés

Cette formation peut également s'adresser à tous dirigeants, managers, membres CSE / CSSCT, acteurs RH...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

art L2315-18 code du Travail

1 jour (7H) minimum en formation initiale

0,5 jour (3H30) minimum en MAC conseillé tous les 4 ans

GROUPE

10 personnes maximum (en intra)

3 personnes minimum – 6 personnes maximum (en inter)

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, analyses de situation de travail & études de cas concrets, discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé Compétences de base en prévention (CARSAT), et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser les formations CSE par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

INTRODUCTION AUX RPS

De quoi parle t'on ?

Conséquences pour les salariés et l'entreprise

Quels facteurs de risques ?

Stress chronique

Définition & démarches de prévention

Harcèlement moral

Définition, cadre juridique & démarches de prévention

Conseils aux membres d'un CSE

ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ALORS ?

Les VSST, un risque spécifique

Rappel réglementaire utile concernant les référents HSAS

LE HARCELEMENT SEXUEL

Définitions du Code du Travail et du Code Pénal

Cadre légal complémentaire (loi AVENIR, loi WASERMAN, loi SANTE)

LES AGISSEMENTS SEXISTES

Définition du Code du Travail

DÉFINITIONS SPÉCIFIQUES DES VIOLENCES, AGRESSIONS SEXUELLES ET VIOL

Et la séduction au travail alors ?

9 Principes Généraux de Prévention & les préventions **primaire**, **secondaire** et **tertiaire**

PREVENTION PRIMAIRE - prévenir les VSST en amont

Actions possibles en prévention primaire des VSST

Outils ANACT pour la prévention primaire

Reconnaitre les facteurs de VSST

Le DUERP différencié & l'organisation de travail

Le référent HSAS – lettre de mission & moyens

PREVENTION SECONDAIRE – RECONNAITRE & QUALIFIER LES VSST

Savoir alerter grâce à l'information, la sensibilisation et la formation

Outils ANACT pour la prévention secondaire

Affiches & vidéos

PREVENTION TERTIAIRE – mettre en place un dispositif de recueil & de traitement

La Procédure de recueil et de traitement des signalements internes et externes

Conseils pour informer et accompagner une victime supposée

Outils ANACT pour la prévention tertiaire

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
 Par mail 5aformations@gmail.com
 Référent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
 Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1200 HT / jour en INTRA (hors tarif fidélité ou demande particulière)
 A partir de 350 HT / jour en INTER (hors tarif fidélité ou demande particulière)

FORMATIONS

« ANIMER LA PREVENTION »



FORMATION DE FORMATEURS INTERNES

IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS INTERNES

Obligations réglementaires en matière de sécurité
Intégrer un intérimaire ou un nouvel embauché
Basiques Leader

Préventeur sécurité en relation avec les entreprises extérieures
Animateur Sécurité

SALARIE DÉSIGNÉ COMPÉTENT

CSE – CSSCT
CSA – FS SCCT
Formation SSCT

Référents HSAS

Lutte contre le Harcèlement Sexuel & les Agissements Sexistes

ATELIERS PREVENTION - QVT (qualité de vie au travail)

Petit déjeuner prévention
Atelier découverte QVT

FORMATION DE FORMATEUR INTERNE

FORM FORM



OBJECTIF

A l'issue du stage, le stagiaire devra être capable :

- de préparer et animer une session de formation en maîtrisant les fondamentaux de la pédagogie active pour adultes, les techniques et les outils de la communication
- de concevoir et présenter des supports visuels attractifs et efficaces
- d'évaluer les acquis et ajuster son intervention

PUBLIC

Toute personne ayant à animer des actions de formation pour un public adulte. Cette formation ne nécessite pas de connaissance ou de pratique préalable en matière de formation

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

jusqu'à 35h / 5 jours selon vos besoins
+ 7h / 1 jour à 3 mois pour un retour d'expérience
 et une reprise formative

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Accompagnement pédagogique

les intervenants sont des experts de la formation et de l'ingénierie pédagogique dotés d'une solide expérience. L'approche pédagogique alterne apports théoriques, échanges en groupe, exercices pratiques et entraînements, jeux de rôles, conseils personnalisés

Flexibilité

cette formation est réalisable en sur-mesure (intra entreprise), en journée, demi-journée

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

Attestation de présence et de compétences (art L6353-1 du code du travail)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

Un module très concret pour acquérir et valider les compétences clés du métier de formateur intégrant des entraînements gradués. Les participants sont mis en situation d'animation tout au long du module. L'évaluation des points forts et des points de progrès se fait à l'aide d'une grille d'évaluation et permet l'élaboration d'un plan individuel de progrès action. La journée « retour d'expérience » à 3 mois, véritable moment d'échanges et de partages, permet de mesurer l'appropriation des acquis, d'encourager les points de progrès et de lever, par une reprise formative, les difficultés qui persistent.

PROGRAMME (à définir à la carte)

LES FONDAMENTAUX DE LA PÉDAGOGIE DES ADULTES

- Les spécificités de la pédagogie de l'adulte en formation
- Les besoins des individus
- La résistance au changement
- L'importance de la motivation dans l'acquisition des connaissances
- Les 4 phases d'apprentissage
- Les rythmes d'apprentissage pour optimiser les différents moments d'une journée de formation et favoriser l'appropriation
- Les principales méthodes pédagogiques (expositive, démonstrative, interrogative, active)
- Les différentes techniques pédagogiques (test-quiz, brainstorming, schéma heuristique, jeux de rôles, cas concrets, entraînement...)

LES TEMPS FORTS D'UNE SESSION DE FORMATION

Le démarrage, le face à face pédagogique, la clôture

STRUCTURER UNE FORMATION POUR UN MAXIMUM D'EFFICACITÉ

- A partir de la demande de formation : construire un déroulé pédagogique, définir des objectifs pédagogiques et des objectifs pédagogiques opérationnels (les savoirs, savoir-faire et savoir être attendus), choisir les contenus pour répondre aux objectifs Repérer des mots clés qui serviront de base à la définition des objectifs
- Choisir les différentes méthodes et techniques pédagogiques pour permettre l'appropriation des acquis
- Concevoir un support de formation simple et efficace
- Définir le temps des séquences pour bien gérer le face à face pédagogique

ANIMER LE GROUPE

- Se préparer physiquement, psychologiquement, matériellement
- Les attitudes et comportements clés du formateur
- Dynamiser sa gestuelle et utiliser les qualités de la voix (rythme, articulation, volume, intonation) pour maintenir l'attention
- Les techniques d'animation : questionner, écouter, reformuler
- La bonne utilisation des différents outils de formation (diaporama, tableau...)
- Gérer les différentes personnalités du groupe et les comportements « hors-jeu »

EVALUER L'EFFICACITÉ DE LA FORMATION

- Amener les participants à prendre conscience de leurs acquis et de leurs points de progression
- Les méthodes d'évaluation : évaluer quoi, comment ?

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière).



PRINCIPALES OBLIGATIONS REglementaires EN MATIERE DE SECURITE AU TRAVAIL

OBL REG

5a

formations

OBJECTIF

Appréhender les obligations & responsabilités qui incombent au chef d'entreprise, au personnel d'encadrement ainsi qu'aux personnels en matière d'hygiène et de sécurité.

Connaître les principes généraux de prévention des risques professionnels. & les principes d'amélioration visant à supprimer/réduire ces risques.

Identifier les composantes d'une situation de travail & comprendre le phénomène accident.

REGLEMENTATION

Article L.4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

PUBLIC

Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

7h / 1 jour formation initiale

GROUPE

8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Pédagogie interactive basée sur une animation en salle, avec une participation active des stagiaires accompagnée de travaux en sous-groupes.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé pour dispenser les formations CSE et Compétences de Base en Prévention (CARSAT).

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME

LES RESPONSABILITÉS

Les différents types de responsabilité
La responsabilité du chef d'établissement
La responsabilité des autres acteurs de l'entreprise
Le droit d'alerte et le droit de retrait

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Notion de situation de travail et I – TA – MA - MI
Le processus accident
Rappel sur le document unique et le programme annuel de prévention

Obligations liées de l'individu:
suivi médical des salariés, formations obligatoires, accueil des intérimaires, gestion des interventions d'entreprises extérieures...

Obligations liées à la tâche
adaptation du travail à l'homme, prévention de la pénibilité, prévention du stress...

Obligations liées au matériel
Principales vérifications périodiques
Documents associés (registre incendie et secours, registre de danger grave et imminent, RUSST, déclarations de conformité)

Obligations liées à l'environnement de travail
Affichages obligatoires
Environnement physique (éclairage, bruit et vibration, température et intempéries, aération, incendie, produits dangereux, environnement, locaux sanitaires...)

LES ACTEURS PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

Les acteurs internes
La médecine du travail
L'inspection du travail
La CARSAT et l'OPPBT
L'INRS et l'ANACT

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux ou en inter-entreprises

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière)



LA PREVENTION DES RISQUES POUR LES PERSONNELS INTERIMAIRES OU NOUVEAUX EMBAUCHES

OBJECTIF

Appréhender les obligations & responsabilités pour du personnel nouvellement embauché, ou en mission.

Connaître les principales consignes de sécurité et de prévention en place au sein de la société.

Devenir acteur de la prévention et savoir réagir de toute situation dangereuse et de tout incident sécurité.

REGLEMENTATION

Article L.4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

PUBLIC

Toute personne intérimaire ou nouvellement embauchée au sein de votre société.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

De 3h30 / 0,5 jour, à 7h / 1 jour
Durée à adapter selon vos besoins

GROUPE

8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Pédagogie interactive basée sur une animation en salle, avec une participation active des stagiaires. Ce module de formation est composé de diaporamas, films et documents de travail de votre société permettant des échanges d'expérience et des mises en situation de travail réel.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de plus de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé pour dispenser les formations « Compétences de base en prévention » (CARSAT).

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME PROPOSE (à personnaliser)

PREVENTION GENERALE

Définitions AT, incidents sécurité
Responsabilités, droit d'alerte et de retrait
Rappel du règlement intérieur (tabac / vapotage, ébriété, stupéfiants...)

CONSIGNES ACCIDENT & SECOURS

Consignes en cas d'accident ou de secours
Les SST
Le service médical
Le service HSE, le CSE...

CONSIGNES INCENDIE

Le risque incendie
Les zones ATEX
Consignes en cas d'incendie
Points de rassemblement

CONSIGNES CIRCULATION

Le risque routier – règles de circulation extérieure et de stationnement
Les règles de circulation dans les différents ateliers, secteurs de l'entreprise

LA PREVENTION AUX POSTES DE TRAVAIL

LES RISQUES PHYSIQUES

Le bruit (fonctionnement de l'oreille, seuils de bruit, risques et préventions)
Les produits dangereux (leurs effets, comment les reconnaître et s'en protéger)
Les poussières (règles soufflette, port EPI)
La manutention manuelle (principes d'économie d'effort et d'organisation du poste)

LES HABILITATIONS & APTITUDES

Travaux à proximité de pièces nues sous tension
Travaux en hauteur
Intervention sur machine & machines dangereuses
Les engins de manutention et de levage

LA VISITE DE PREVENTION

CONSIGNES ENVIRONNEMENT

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans les locaux de la société Fournier, en situation hors production.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS et la société FOURNIER est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 840 HT pour une durée de 7h
A partir de 515 HT pour une durée de 3h30
Hors tarif fidélité ou demande particulière



BASIQUES LEADER

SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

BAS LEA

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables:

- d'aider l'employeur dans ses activités de protection et de prévention des risques professionnels
- de réaliser des visites de prévention
- d'être un relai terrain grâce à des feed back prévention

REGLEMENTATION

art L4121-1 code du Travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

PUBLIC

Toute salarié souhaitant participer à l'amélioration de la prévention des risques professionnels

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap

DUREE

1 module théorique de 3H
1 module pratique de 3H

GROUPE

6 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé Compétences de base en prévention (CARSAT), et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME

MODULE THÉORIQUE

LA PREVENTION A LA BASE

Intérêts de la prévention des risques professionnels
Obligations de l'employeur en matière de prévention des risques
Obligations des salariés en matière de prévention des risques
Notions de situations de travail I TA MA MI
Mécanisme d'apparition du dommage

LES BASIQUES PREVENTION

Introduction règlementaire
Rappel des consignes pour les thématiques :
- risque de chute (escalier, de plain pieds)
- risque chimique
- risque électrique
- risque lié aux stockages
- risque lié au travail en hauteur
- risque lié à la manutention manuelle
- risque incendie
- risque routier
- risque mécanique (coupure)
- les SST

COMMENT FAIRE UN FEED BACK LORS DE LA DECOUVERTE D'UN RISQUE

MODULE PRATIQUE

Mise en œuvre sur le terrain de repérage de situations à risque

PRE REQUIS

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant pour les accompagner dans leur mission de relai prévention.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360 HT / jour pour un stage intra entreprise.
Tarif individuel calculé selon la durée souhaitée.

(hors tarif fidélité ou demande particulière)



PREVENTEUR SECURITE

RELATION ENTREPRISES EXTERIEURES

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables d'appréhender la réglementation afin de remplir pleinement les missions confiées par leur fonction de préventeur sécurité en relation avec les entreprises extérieures, et de contribuer ainsi à la prévention des risques professionnels.

PUBLIC

Toute personne chargée de l'analyse des risques lors de la planification d'intervention d'entreprises extérieures, chargée de l'accueil sécurité de ces mêmes entreprises extérieures, et aussi chargée de réaliser des visites sécurité sur les chantiers internes à leur entreprise.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

3 jours (21H) en formation initiale - personnel débutant

2 jours (14H) en formation initiale - personnel expérimenté

Nb: aucune réactualisation des connaissances n'est obligatoire réglementairement. Nous la recommandons cependant tous les 5 ans, sur une durée de 7H

GROUPE

4 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, analyses de situation de travail & études de cas concrets, discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et un certificat de réalisation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

PROGRAMME

Cette formation est conforme aux obligations des principes généraux de prévention de la loi L4121-2 du code du Travail, du décret 92-158 du 20/02/92, du décret 94-1159 du 26/12/94, et de l'arrêté du 15/02/2012.

[Voir le programme détaillé au verso](#)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, OPPBTP...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone	+33(0)7 77 32 77 96	de 9h à 17h
Par mail	5aformations@gmail.com	
Référent handicap	Laurent DANIEL	+33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com		

TARIF

A partir de 1360 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière).

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Pourquoi la prévention ?

LES ENJEUX SOCIO ECONOMIQUES

Coût humain

Coût financier (coût direct et indirect)

LES ENJEUX JURIDIQUES

Les différentes responsabilités (civile, pénale)

Obligations de l'employeur

Les 9 principes généraux de prévention

La faute inexcusable & la délégation de pouvoir

Obligations des salariés

Le droit d'alerte et le droit de retrait

Le devoir de vigilance

LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

LES PARTENAIRES INTERNES A L'ENTREPRISE

La Direction, l'encadrement et les salariés

Animateur HSQE ou le Référent Santé Sécurité

Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels

La CSSCT du CSE

LES PARTENAIRES EXTERNES A L'ENTREPRISE

Les CARSAT & l'OPPBT

Les Services de Prévention et de Santé au Travail (rôles, Fiche d'Entreprise)

L'Inspecteur du Travail et les Contrôleurs du Travail (rôles et moyens)

Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

LE ROLE DU PREVENTEUR SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES

EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

Comment évaluer un risque ?

Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage (I TA MA MI)

Les risques à généraux (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur...)

Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé, travail en atmosphère confinée, travail à proximité de réseaux...)

Les critères pertinents d'évaluation & amélioration continue

Lien avec le DUERP

Mise en application sur le terrain: outils de repérage et d'évaluation des risques

COMPRENDRE LE CONTEXTE DES INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Les décrets 92-158 et 94-1159

Plans de prévention en lien du décret 92-158 (contexte réglementaire et obligations)

Le permis de feu, l'attestation de consignations et les plans particuliers (plan retrait amiante, protocole de sécurité)

La coordination SPS en lien avec le décret 94-1159 (contexte réglementaire et obligations)

Maitre d'œuvre et maitre d'ouvrage

Les catégories de chantier

La déclaration préalable

PPSPS, PGC, DIUO

L'AIPR et l'arrêté du 15/02/2012 modifié

Règlementation DT – DICT

Les acteurs (responsable projet, exploitant...)

Les principaux réseaux concernés

Les travaux urgents

L'exécution des travaux

Procédure en cas de dommages ou d'accidents (règles des 4A)

ACCUEILLIR LES ENTREPRISES EXTERIEURES

Pourquoi, et comment accueillir ?

Les points de vérification lors de l'accueil (EPC & EPI, autorisations et habilitations...)

Les éléments à transmettre (procédures, plan de circulation et d'évacuation, stockage des matériels et des engins, locaux mis à disposition...)

SUIVRE LES ENTREPRISES EXTERIEURES

Réaliser une visite sécurité – principes & outil(s) de diagnostic sécurité

Savoir réagir et faire remonter les informations lors d'écarts constatés



OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables de:

- exercer les rôles et missions d'un préventeur en entreprise
- identifier les principales exigences et obligations en matière de santé et de sécurité
- savoir développer une culture prévention
- savoir situer les rôles, missions et responsabilités des différents acteurs de la prévention en santé sécurité
- savoir appliquer des méthodes et outils d'animation: DUERP, analyses accidents / presqu'accidents, traitements d'indicateurs de suivi...

PROGRAMME

[Voir le programme détaillé au verso](#)

REGLEMENTATION

art L4644-1 code du Travail

Un animateur sécurité peut entrer dans la définition d'un salarié compétent en matière de santé sécurité au travail, pour lequel le code du travail prescrit:

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise », et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le ou les salarié(es) ainsi désigné(es) par l'employeur bénéficie(nt), à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail (...).

PUBLIC

Toute personne exerçant, ou appelée à exercer les fonctions de responsable, de membre, de correspondant ou de relais d'un service santé-sécurité. de Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

6 jours (42H) en formation initiale
3 jours (21H) minimum en MAC

LIEU

Formation animée en intra entreprises.

GROUPE

8 personnes maximum

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion de groupes & exercices pratiques d'application
Pédagogie participative impliquant activement les participants

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé, et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

TARIF

A partir de 1360 HT / jour en formation initiale (6 jours)
(hors tarif fidélité ou demande particulière)

JOUR 1 LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

L'ENTREPRISE, MILIEU À « RISQUES »

Les enjeux de la prévention (socio-économique, juridique...)
Statistiques des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
Définitions et critères de reconnaissance
Les Indicateurs (Taux de Fréquence, de Gravité, d'Absentéisme, de Turn Over...)
Coût et financement des AT/MP

LE MÉCANISME DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL

Les interactions: I-TA-MA-MI (Individu – Tâche – Matériel – Milieu)

NOTIONS DE RESPONSABILITÉS CIVILES ET PÉNALES

Les différentes responsabilités
Obligations de l'employeur et des salariés
Les 9 principes généraux de prévention
La faute inexcusable & la délégation de pouvoir
Le droit d'alerte et le droit de retrait
Procédure de Danger Grave et imminent

JOUR 3 L'ANALYSE DES RISQUES A PRIORI

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Définitions danger, risque, situation dangereuse
Évaluation des Risques à Priori (EvRP ou Document unique) décret 2001-10116
Les risques à évaluer (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur, RPS...)
Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé...)
Cadre réglementaire
Critères pertinents d'évaluation (nombre de personnes, dangerosité, exposition, prévention existante)
Critères « exotiques » d'évaluation (probabilité d'occurrence ou d'apparition du dommage...)
Mise en œuvre et exemples de grilles de cotation
Réactualisation et amélioration continue

L'ÉVALUATION DE LA PÉNIBILITÉ

Cadre réglementaire
Critères d'évaluation pour la rédaction des fiches de suivi

JOUR 5 L'ANALYSE DES RISQUES A POSTERIORI

LES ENQUÊTES OBLIGATOIRES

Cadre réglementaire

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Étude d' A.T. par la méthode de « l'Arbre des Causes »
Recueil et formulation des faits
Construction de l'arbre des causes
Liaisons logiques : enchaînement, conjonction, disjonction

FINALITÉ DE L'ARBRE DES CAUSES

Choisir des actions de prévention (dans le respect des principes généraux de prévention)
Définir un plan d'actions: les erreurs à ne pas commettre
Suivre les mesures dans le temps
Bilan périodique

JOUR 2 LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

AU NIVEAU NATIONAL

Les organismes sous tutelle des ministères des affaires sociales et du travail

AU NIVEAU LOCAL

La CARSAT, les Comités Techniques Régionaux et l'OPPBT
Service de Santé au Travail (rôles, Fiche d'Entreprise)
L'Inspecteur du Travail et les Contrôleurs du Travail (rôles et moyens)
Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

AU NIVEAU ENTREPRISE

- CSE & CSSCT: qu'est-ce que c'est exactement ?
- Rôles des IRP dans la politique de prévention
 - Planning annuel de réunions SSCT du CSE
 - Recours à un expert agréé
 - Délit d'entrave
- Réunions & visites obligatoires (délai légal, réunions ordinaires et extraordinaires, délibérations...)

Le rôle et les missions de l'Animateur HSE
Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels

LA CULTURE EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ

Définition d'une culture prévention
Les étapes du développement: mise en place, développement et entretien
Reconnaissance et compréhension des comportements à risque
Outils pour analyser et faire évoluer les comportements à risque

Les outils d'amélioration de la prévention:
¼ heures sécurité, visites de prévention, journée sécurité, journée QVT...

COMMUNICATION & ANIMATION

Maîtriser les bases de la communication
Savoir concevoir et animer un module de sensibilisation prévention

JOUR 4 LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ

Principe de l'amélioration continue en qualité
Principe de l'amélioration continue appliquée à la santé et à la sécurité
Logiques de la norme ISO 45001 et MASE
Rôle du préventeur dans l'animation d'un système de management sécurité

POINTS PARTICULIERS SUR LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ & SÉCURITÉ

Les formations obligatoires, autorisations et habilitations qui en découlent
Les affichages obligatoires

- Obligations lors de travaux effectués dans l'entreprise par une entreprise extérieure:
- plans de prévention (contexte réglementaire et obligations)
 - permis de feu, consignations
 - plans particuliers (retrait amiante, protocole de sécurité)
 - protection des travailleurs isolés
 - PPSPS, PGC, DIUO

La prévention des Troubles Musculo Squelettiques: savoir les repérer pour les prévenir

La prévention des Risques Psycho Sociaux: comprendre pour agir
stress chronique, harcèlements, agissements sexistes, agressions...

Gestion des risque(s) spécifique(s) à votre activité:
travail en hauteur, travail isolé, risque chimique, risque ATEX...

JOUR 6 ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE DE MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN POUR RENFORCER LES PRINCIPES VUS LORS DE LA PARTIE THÉORIQUE

Repérage des situations dangereuses pour nourrir le DUERP
Réalisation d'une visite prévention
Entretien avec les salariés sur poste en situation de travail
Réalisation de documents destinés à l'affichage et à la communication
...



FORMATION « AGIR PREVENTION »

SALARIÉ COMPÉTENT

en activités de protection et de prévention des risques professionnels

SACOM

5a
formations

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables de:

- aider l'employeur dans ses activités de protection et de prévention des risques professionnels
- connaître le cadre réglementaire en matière de prévention des risques
- repérer et analyser les risques, afin de pouvoir participer à la mise à jour du document unique
- participer aux projets d'aménagements modifiant les conditions d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- pouvoir participer aux enquêtes liées aux accidents graves, presqu'accidents et/ou maladies professionnelles.

PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser cette formation par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

[Voir le programme détaillé au verso](#)

REGLEMENTATION

art L4644-1 code du Travail

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise », et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le ou les salarié(es) ainsi désigné(es) par l'employeur bénéficie(nt), à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues pour les membres élus au CSE (L2315-16 à -18).

Bien que l'absence de désignation de référent ne soit assortie d'aucune sanction directe, tout employeur est tenu à une obligation de résultats en matière de santé et de sécurité. En cas de contentieux, cette non-application de l'art L.4644-1 du Code du travail peut constituer un élément « à charge » à l'encontre de la politique de prévention menée dans l'entreprise ».

PUBLIC

Toute personne exerçant, ou appelée à exercer les fonctions de « salarié compétent ». Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

art L4614-14 à -16 code du Travail

5 jours (35H) en formation initiale
3 jours (21H) minimum en MAC dans les entreprises de moins de 300 personnes
5 jours (35H) minimum en MAC dans les entreprises d'au moins 300 personnes

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

GROUPE

Groupe organisé à 2 personnes minimum / 8 personnes maximum en INTER
6 personnes maximum en INTRA (pas de minimum)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé, et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

TARIF

A partir de 3100€ HT / personne en formation initiale (5 jours INTER)
A partir de 1880€ HT / personne en recyclage (3 jours INTER)
A partir de 1360€ HT / j en stage INTRA
(hors tarif fidélité ou demande particulière)

JOUR 1

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

L'ENTREPRISE, MILIEU À « RISQUES »

Les enjeux de la prévention (socio-économique, juridique...)
Statistiques des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
Les Indicateurs (Taux de Fréquence, de Gravité, d'Absentéisme, de Turn Over...)

LE MÉCANISME DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL

Les interactions: I-TA-MA-MI (Individu – Tâche – Matériel – Milieu)

NOTIONS DE RESPONSABILITÉS CIVILES ET PÉNALES

Les différentes responsabilités
Obligations de l'employeur et des salariés
Les 9 principes généraux de prévention
La faute inexcusable & la délégation de pouvoir
Le droit d'alerte et le droit de retrait
Procédure de Danger Grave et imminent

JOUR 3

L'ANALYSE DES RISQUES A PRIORI

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Évaluation des Risques à Priori (EvRP ou Document unique) décret 2001-10116
Les risques à évaluer (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur, RPS et harcèlements...)
Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé...)
Cadre réglementaire, mise en œuvre et fonctionnement, réactualisation et amélioration continue

L'ÉVALUATION DE LA PÉNIBILITÉ

Cadre réglementaire
Critères d'évaluation pour la rédaction des fiches de suivi

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Travaux effectués dans l'entreprise par une entreprise extérieure
plans de prévention (contexte réglementaire et obligations)
permis de feu, consignations
plans particuliers (retrait amiante, protocole de sécurité)
protection des travailleurs isolés
PPSPS, PGC, DIUO

DANS LE CADRE DES FORMATIONS INITIALES

UN ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE EST MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN (1 à 1,5 jours) POUR RENFORCER LES PRINCIPES VUS LORS DE LA PARTIE THÉORIQUE

Repérage des situations dangereuses pour nourrir le DUER
Réalisation d'une visite prévention
Entretien avec les salariés sur poste en situation de travail
Rencontre avec le Président
Réalisation de documents destinés à l'affichage et à la communication
...

JOUR 2

LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

AU NIVEAU NATIONAL

Les organismes sous tutelle des ministères des affaires sociales et du travail

AU NIVEAU LOCAL

La CARSAT, les Comités Techniques Régionaux et l'OPPBT
Service de Santé au Travail (rôles, Fiche d'Entreprise)
L'Inspecteur du Travail et les Contrôleurs du Travail (rôles et moyens)
Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

AU NIVEAU ENTREPRISE

CSE: qu'est-ce que c'est exactement ?
Le représentant de proximité
Sections syndicales
Animateur HSQE
Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels

LE SALARIÉ COMPÉTENT

MISSIONS

Définition des missions (contrôles, analyse de risques, inspections, enquêtes...)
Documents se rattachant à la mission (accueil nouveaux embauchés, plans de prévention, registres obligatoires, RUSST...)
Informations obligatoires
Formations obligatoires pour le personnel
Principales vérifications périodiques

RELATIONS AVEC LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (CSE)

Rôles des IRP dans la politique de prévention
Réunions & visites obligatoires (délai légal, réunions ordinaires et extraordinaires, délibérations...)
Planning annuel de réunions SSCT du CSE
Recours à un expert agréé
Délit d'entrave

JOUR 4

L'ANALYSE DES RISQUES A POSTERIORI

LES ENQUÊTES OBLIGATOIRES

Cadre réglementaire

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Étude d' A.T. par la méthode de « l'Arbre des Causes »
Recueil et formulation des faits
Construction de l'arbre des causes
Liaisons logiques : enchaînement, conjonction, disjonction

FINALITÉ DE L'ARBRE DES CAUSES

Choisir des actions de prévention (dans le respect des principes généraux de prévention)
Définir un plan d'actions: les erreurs à ne pas commettre
Suivre les mesures dans le temps
Bilan périodique



FORMATION « ANIMER LA PREVENTION »

FORMATION SSCT (Santé Sécurité & Conditions de Travail) pour les Membres Elus d'un CSE

ENTREPRISE >11 salariés & FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE



OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables d'appréhender la réglementation afin de remplir pleinement les missions confiées par leur mandat au sein du CSE, et de contribuer ainsi à la prévention des risques professionnels.

REGLEMENTATION

art L2315-18 code du Travail

« Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (...)»

PUBLIC

art L2315-18 code du Travail

Tous les membres élus de la délégation du personnel, titulaires et suppléants, ainsi que le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes désigné par le CSE.

Cette formation peut aussi s'adresser à toute personne invitée à siéger régulièrement, ou de manière permanente au sein du CSE.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

art L2315-18 code du Travail

5 jours (35H) minimum en formation initiale

3 jours (21H) minimum en MAC dans les entreprises de moins de 300 personnes

5 jours (35H) minimum en MAC dans les entreprises d'au moins 300 personnes

NB La réactualisation des compétences (MAC) est prévue tous les 4 ans

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, analyses de situation de travail & études de cas concrets, discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé Compétences de base en prévention (CARSAT), et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser cette formation par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

**PROGRAMME TENANT COMPTE
DES DISPOSITIONS DE LA LOI SANTE TRAVAIL
du 2 août 2021**

[Voir le programme détaillé au verso](#)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière).

JOUR 1**LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES**

Pourquoi la prévention ?
 Statistiques de sinistralité CNAMTS
 Evolution statistiques en France
 Les accidents de travail (détails légaux, définition & critères de prise en charge)
 Les accidents de trajet (définitions, obligations & cas particuliers)
 Les maladies professionnelles (présomption d'imputabilité et CRRMP)
 La particularité TMS (facteurs d'apparition et moyens de prévention)
 Les Indicateurs de suivi (Taux de Fréquence, de Gravité & autres indicateurs)

LES ENJEUX SOCIO ECONOMIQUES

Coût humain
 Coût financier (coût direct et indirect)

LES ENJEUX JURIDIQUES

Les différentes responsabilités (civile, pénale,
 Obligations de l'employeur
 Les 9 principes généraux de prévention
 La faute inexcusable & la délégation de pouvoir
 Obligations des salariés
 Le droit d'alerte et le droit de retrait
 Procédure de Danger Grave et imminent
 Droit d'Alerte du CSE en cas d'atteinte aux droits des personnes

JOUR 3**L'ANALYSE DES RISQUES A PRIORI****DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

DUERP – contexte réglementaire
 Les risques à évaluer (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur, RPS...)
 Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé...)
 Les critères pertinents d'évaluation, réactualisation & amélioration continue
 Analyse / conseils sur le DUERP existant
 Mise en application sur le terrain: exercices de repérage et d'évaluation des risques

L'ÉVALUATION DE LA PÉNIBILITÉ

Cadre réglementaire
 Critères d'évaluation pour la rédaction des fiches de suivi

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Plans de prévention (contexte réglementaire et obligations)
 Permis de feu, consignations
 Plans particuliers (retrait amiante, protocole de sécurité)
 Protection des travailleurs isolés
 PPSPS, PGC, DIUO

JOUR 5**LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

De quoi parle t'on ?
 Différence bore out / burn out / brown out
 Stress aigu / stress chronique: définitions et moyens de prévention
 Harcèlement moral: définitions et moyens de prévention
 Harcèlement sexuel et agissements sexistes: définitions et moyens de prévention
 Cadre légal (loi AVENIR, loi WASERMAN, loi SANTE)
 Procédure de recueil et de signalements internes et externes

LES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

De quoi parle t'on ?
 Facteurs d'apparition bio mécaniques et psychosociaux
 Prévention des TMS selon l'activité (industrie, commerce, bureautique, services...) et principes ergonomiques

THEMES ANNEXES

Réalisation possible d'une visite prévention
 Réalisation de documents destinés à l'affichage et à la communication
 Tout thème annexe utile à approfondir pouvant apparaître lors de la formation
 ...

JOUR 2**LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION****LES PARTENAIRES INTERNES A L'ENTREPRISE**

La Direction, l'encadrement et les salariés
 Le(s) référent(s) Harcèlement Sexuel & Agissements Sexistes
 Les représentants de proximité
 animateur HSQE ou le Référent Santé Sécurité
 Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels

LES PARTENAIRES EXTERNES A L'ENTREPRISE

Les CARSAT & l'OPPBT
 Les Services de Prévention et de Santé au Travail (rôles, Fiche d'Entreprise)
 L'Inspecteur du Travail et les Contrôleurs du Travail (rôles et moyens)
 Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

FONCTIONNEMENT DU CSE

Les différents membres (de droit, délibératifs et consultatifs)
 Élection du CSE
 Formations du CSE
 Effectif & crédit d'heures
 Réunions ordinaires et extraordinaires CSE et SSCT (participants, planning & périodicité)
 Subventions de fonctionnement
 Le Règlement Intérieur de CSE
 Les réunions SSCT dans les entreprises de 11 à 49 salariés (modalités d'organisation)
 Les réunions SSCT dans les entreprises d'au moins 50 salariés (secrétaire, ordre du jour, PV de réunion...)
 Délit d'entrave de l'employeur
 Appel à expertise du CSE

ATTRIBUTIONS DU CSE

Attributions générales
 Attributions des CSE des entreprises de 11 à 49 salariés
 Attributions spécifiques aux CSE des entreprises d'au moins 50 salariés
 Les visites périodiques obligatoires (principe & outil de repérage et d'entretien)
 Les consultations ponctuelles
 Les consultations obligatoires
 La BDESE (Base de Données Economiques, Sociales & Environnementales)
 Autres documents se rattachant à la mission (Registre Unique de Sécurité)

JOUR 4**L'ANALYSE DES RISQUES A POSTERIORI****LES ENQUÊTES OBLIGATOIRES**

Cadre réglementaire
 Les méthodes d'analyse
 Recueil et formulation des faits: le fait & le jugement
 La croix de dysfonctionnement
 La méthode de « l'Arbre des Causes »
 Construction de l'arbre des causes
 Liaisons logiques: enchaînement, conjonction, disjonction
 Propositions d'actions dans le respect des principes généraux de prévention
 Définir un plan d'actions: les critères pertinents
 Suivre l'efficacité des actions retenues dans le temps



FS SSCT Formation Spécialisée Santé Sécurité & Conditions de Travail pour les Représentants d'un CSA

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables d'appréhender la réglementation afin de remplir pleinement les missions confiées par leur mandat au sein du CSA, et de contribuer comme réelle force de proposition à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

REGLEMENTATION

art 94 al.I – décret 2020-1427

« Les représentants du personnel, membres titulaires et suppléants des formations spécialisées, ou du comité en l'absence de formation spécialisée, bénéficient d'une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (...) »

PUBLIC

art 94 al.I & II – décret 2020-1427

S'il existe une formation spécialisée:

tous les représentants titulaires et suppléants des formations spécialisées, ainsi que les représentants CSA ne siégeant pas à la FS.

S'il n'existe pas de FS:

tous les représentants du CSA.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

art 94 al.I & II – décret 2020-1427

5 jours (35H) minimum en formation initiale
pour les représentants du personnel siégeant en formation spécialisée

3 jours (21H) minimum en formation initiale
pour les représentants du personnel ne siégeant pas en formation spécialisée

La réactualisation des compétences (MAC) est prévue à chaque mandat soit tous les 4 ans

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion & échanges d'expériences en groupe
Exercices de mise en application (théoriques et sur le terrain)

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels, plus particulièrement dans le domaine de la prévention des TMS, des liens RPS, et des CHSCT-CSE-CSA.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser cette formation
par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

**PROGRAMME TENANT COMPTE
DES DISPOSITIONS DU DECRET 2020-1427
du 20 novembre 2020**

[Voir le programme détaillé au verso](#)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière).

JOUR 1**LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES****L'ENTREPRISE, MILIEU À « RISQUES »**

Les enjeux de la prévention (socio-économique, juridique...)
Statistiques des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
Les Indicateurs (Taux de Fréquence, de Gravité, d'Absentéisme, de Turn Over...)

LE MÉCANISME DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL

Les interactions: I-TA-MA-MI (Individu – Tâche – Matériel – Milieu)

NOTIONS DE RESPONSABILITÉS CIVILES ET PÉNALES

Les différentes responsabilités et les différents codes

Législation spécifique à la Fonction Publique d'Etat

Décret 82-453 (28.05.1982) : création CHSCT

Loi 84-16 (11.01.1984) : dispositions statutaires relatives à la FPE

Loi 2019-828 (11.01.1984) : fusion CTP-CHSCT

Décret 2020-1427 (20.11.2020) : CSA FS SSCT

Obligations de l'employeur

Obligations des chefs de service et des assistants / conseillers en prévention

Obligations des agents

Les 9 principes généraux de prévention

La faute inexcusable

Le droit d'alerte et le droit de retrait

Alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes

Procédure de Danger Grave et imminent

Le droit à l'expertise agréée

JOUR 3**LES ANALYSES DE RISQUES A PRIORI****LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Le DUERP - décret 2001-1016

Les risques à évaluer (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur, RPS...)

Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé...)

Les critères pertinents d'évaluation, réactualisation & amélioration continue

Analyse / conseils sur le DUERP existant

Mise en application sur le terrain: exercices de repérage et d'évaluation des risques avec les agents

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

De quoi parle t'on?

Particularités des RPS

Stress aigu / stress chronique: définitions et moyens de prévention

Harcèlement moral: définitions et moyens de prévention

Harcèlement sexuel et agissements sexistes: définitions et moyens de prévention

L'ÉVALUATION DE LA PÉNIBILITÉ

Cadre réglementaire

Critères d'évaluation pour la rédaction des fiches de suivi

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Plans de prévention (contexte réglementaire et obligations)

Permis de feu, consignations

Plans particuliers (retrait amiante, protocole de sécurité)

Protection des travailleurs isolés

LES VISITES DE PRÉVENTION

Principes des visites de prévention obligatoires

Outils de repérage et d'entretien avec les agents

JOUR 5

Repérage des situations dangereuses pour nourrir le DUERP

Réalisation d'une visite prévention

Entretien avec les agents sur poste en situation de travail

Réalisation de documents destinés à l'affichage et à la communication

Tout thème annexe utile à approfondir pouvant apparaître lors de la formation

...

JOUR 2**LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION****AU NIVEAU NATIONAL**

Les organismes sous tutelle des ministères des affaires sociales et du travail

AU NIVEAU LOCAL

La CARSAT, les Comités Techniques Régionaux et l'OPPBT

La Médecine de Prévention (rôles, Fiche d'Entreprise)

L'Inspecteur en Santé et Sécurité Travail (rôles et moyens)

L'Inspecteur du Travail

Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

AU NIVEAU ENTREPRISE

CSA: qu'est-ce que c'est exactement ?

Sections syndicales

Assistants et Conseillers en Prévention

Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels

RÔLE ET MISSIONS DES CSA**FONCTIONNEMENT DU CSA**

Élection du CSA

Les différents membres du CSA (de droit, délibératifs et consultatifs)

La FS SCT d'un CSA pour les établissements > à 200 agents

Nombre de représentants et contingent annuel d'autorisations d'absence

Les consultations / informations obligatoires & modalités (programme / bilan annuels de prévention, rapport social unique...)

Les réunions-visites obligatoires

Le Règlement Intérieur

Délit d'entrave

Le secrétaire: désignation et missions particulières

Planning de réunion

L'ordre du jour de la réunion (élaborations, participants et délai d'envoi)

Le Procès Verbal de réunion (mentions obligatoires, organisation et rédaction, délai d'envoi...)

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

contrôles, conseils, analyses de risques, inspections, enquêtes...

JOUR 4**L'ANALYSE DE RISQUES A POSTERIORI****LES ENQUÊTES OBLIGATOIRES**

Cadre réglementaire

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ACCIDENT DE SERVICE

Étude d'accidents par la méthode de « l'Arbre des Causes »

Recueil et formulation des faits

Construction de l'arbre des causes

Liaisons logiques : enchaînement, conjonction, disjonction

FINALITÉ DE L'ARBRE DES CAUSES

Choisir des actions de prévention (dans le respect des principes généraux de prévention)

Définir un plan d'actions: les erreurs à ne pas commettre

Suivre les mesures dans le temps

Bilan périodique



Référent(e) Harcèlement Sexuel & Agissements sexistes

nommé(e) au sein d'un CSE ou désigné(e) par la Direction

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables d'appréhender le cadre des missions des référent(e)s HSAS, comprendre les différentes situations de travail pour pouvoir mieux en prévenir le risque, savoir qualifier les situations à risque, savoir orienter, informer et accompagner les victimes supposées, et vérifier la mise en place d'une procédure de recueil et de traitement des signalements internes et externes,

REGLEMENTATION

art L2314-1 al.4 code du Travail

« Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L2315-32, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

Ce référent est différent de celui nommé par l'employeur dans les entreprises > 250 salariés (L1153-5-1 CT) »

PUBLIC

art L2315-18 code du Travail

Tous les référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes:

- désignés par le CSE
- et/ou celui désigné par l'employeur dans les ets >250 salariés

Cette formation peut également s'adresser à tous dirigeants, managers, membres CSE / CSSCT, acteurs RH...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

art L2315-18 code du Travail

1 jour (7H) minimum en formation initiale

0,5 jour (3H30) minimum en MAC conseillé tous les 4 ans

GROUPE

10 personnes maximum (en intra)

3 personnes minimum – 6 personnes maximum (en inter)

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, analyses de situation de travail & études de cas concrets, discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé Compétences de base en prévention (CARSAT), et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser les formations CSE par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

INTRODUCTION AUX RPS

De quoi parle t'on ?

Conséquences pour les salariés et l'entreprise

Quels facteurs de risques ?

Stress chronique

Définition & démarches de prévention

Harcèlement moral

Définition, cadre juridique & démarches de prévention

Conseils aux membres d'un CSE

ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ALORS ?

Les VSST, un risque spécifique

Rappel réglementaire utile concernant les référents HSAS

LE HARCELEMENT SEXUEL

Définitions du Code du Travail et du Code Pénal

Cadre légal complémentaire (loi AVENIR, loi WASERMAN, loi SANTE)

LES AGISSEMENTS SEXISTES

Définition du Code du Travail

DÉFINITIONS SPÉCIFIQUES DES VIOLENCES, AGRESSIONS SEXUELLES ET VIOL

Et la séduction au travail alors ?

9 Principes Généraux de Prévention & les préventions **primaire**, **secondaire** et **tertiaire**

PREVENTION PRIMAIRE - prévenir les VSST en amont

Actions possibles en prévention primaire des VSST

Outils ANACT pour la prévention primaire

Reconnaitre les facteurs de VSST

Le DUERP différencié & l'organisation de travail

Le référent HSAS – lettre de mission & moyens

PREVENTION SECONDAIRE – RECONNAITRE & QUALIFIER LES VSST

Savoir alerter grâce à l'information, la sensibilisation et la formation

Outils ANACT pour la prévention secondaire

Affiches & vidéos

PREVENTION TERTIAIRE – mettre en place un dispositif de recueil & de traitement

La Procédure de recueil et de traitement des signalements internes et externes

Conseils pour informer et accompagner une victime supposée

Outils ANACT pour la prévention tertiaire

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
 Par mail 5aformations@gmail.com
 Référent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
 Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1200 HT / jour en INTRA (hors tarif fidélité ou demande particulière)
 A partir de 350 HT / jour en INTER (hors tarif fidélité ou demande particulière)



PDJ PREV

PETIT DEJEUNER PREVENTION

5a

formations

OBJECTIF

A l'issue de l'atelier, le stagiaire sera capable de :

- appréhender globalement les obligations et objectifs de la prévention des risques professionnels
- comprendre l'importance de la prévention
- réfléchir à la mise en œuvre concrète d'action de prévention dans son activité professionnelle

PUBLIC

Toute personne actrice de la prévention dans l'entreprise, désireuse de découvrir et/ou renforcer ses connaissances en prévention des risques.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

2h / ATELIER
ou durée à adapter selon vos besoins

Cette formation est réalisable en intra entreprise, demi-journée

GROUPE

8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 17 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé Compétences de base en prévention (CARSAT), et est agréé comme formateur SST & CSE.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

Attestation de présence et de compétences (art L6353-1 du code du travail).

QCM possible à votre demande.

LES + 5A FORMATIONS

Cet atelier se veut un moment privilégié pour **aborder la prévention de manière conviviale, pour tenter d'apporter un regard différent** sur son travail au quotidien.

Un **retour à chaud** est systématiquement réalisé à l'issue de la formation.

PROGRAMME

Le programme de cet atelier est à réaliser à la carte, selon le thème prévention que vous souhaitez abordé.

Parmi les thèmes possibles, nous vous proposons:

- Les obligations en matière de santé / sécurité
 - La prévention des TMS
- La prévention du risque mécanique (engins de manutention et de levage)
 - La prévention du risque chimique
 - La prévention du travail en hauteur
 - La prévention des RPS
- Les secours aux personnes accidentées

**UNE FOIS VOTRE THÈME RETENU,
NOUS VOUS PROPOSONS D'ANIMER L'ATELIER
AUTOUR D'UN CAFÉ CROISSANT
AFIN D'ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR**

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Les enjeux socio-économique, juridique...
Les différentes responsabilités
Obligations de l'employeur et des salariés
Les 9 principes généraux de prévention

LA PRÉVENTION AU QUOTIDIEN

Les interactions: I-TA-MA-MI (Individu – Tâche – Matériel – Milieu)
Quelles actions en priorité: principes de suppression, d'évitement et de protection
Réflexion sur mises en application possibles

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée en inter ou intra entreprises

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 510 HT / session
(hors tarif fidélité ou demande particulière).



ATELIER DECOUVERTE QVT

ATE QVT

OBJECTIF

À l'issue de l'atelier, le stagiaire sera capable de :

- Appréhender globalement les différentes notions qui gravitent autour de la QVT : gestion du stress, prévention des RPS, responsabilité sociétale de l'entreprise.
- Tester des outils permettant de concilier stress, performance et bien-être au travail.
- Mettre en place un plan d'action personnalisé pour réguler son stress au quotidien et gagner en efficacité.

PUBLIC

Toute personne curieuse de découvrir une approche synthétique et des outils pratiques pour gagner en bien-être au travail tout en améliorant son efficacité relationnelle, professionnelle et personnelle

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

2h / ATELIER

Cette formation est réalisable en intra entreprise, en demi-journée ou journée

GROUPE

8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Notre formatrice intervenante, experte dans les domaines de la communication et de la gestion des ressources et des relations humaines, propose une action conçue sous la forme d'un « atelier pratique » permettant à chacun de devenir acteur de sa qualité de vie au travail.

Quelques apports théoriques alternent avec auto-diagnostics, exercices pratiques et conseils personnalisés.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

Attestation de présence et de compétences (art L6353-1 du code du travail).

LES + ASCENTIEL / 5A FORMATIONS

Au-delà de la prise de conscience, cet atelier est l'occasion pour chacun d'expérimenter diverses approches ludiques (corporelle, mentale et comportementale).

Un effectif limité à 10 personnes est recommandé pour favoriser des échanges de qualité et une approche individualisée.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation.

PROGRAMME

C'EST QUOI, D'ABORD, LA Q-V-T ?

Définir le concept de « Qualité de Vie au Travail », ses illustrations, Quels enjeux & pour qui ?

Quelle réalité et quelles entraves à notre QVT ?
Point sur les notions de santé au travail, égalité professionnelle, non-discrimination, pénibilité, gestion des âges, mutations technologiques et sociologiques, digitalisation, droit à la déconnexion...

Savoir distinguer pour mieux articuler « Prévention des risques psychosociaux » et « Démarche QVT ».

La gestion du stress : le définir, en prendre conscience pour mieux l'apprivoiser.

Mécanisme et facteurs.

Repérer les effets du stress sur le plan physique, émotionnel et comportemental ainsi que les principaux signaux d'alarme.

COMMENT DÉPLOYER COLLECTIVEMENT UNE DÉMARCHE Q-V-T ?

Quels outils et leviers :

- aménagement des espaces de travail ;
- équilibre vie professionnelle vie personnelle ;
- organisation des temps et modalités de travail.

Qui pilote la démarche QVT ? RH, managers, IRP, intervenants santé au travail, salariés ...

Définir des indicateurs de QVT dans l'organisation.

Favoriser l'expression des collaborateurs sur leurs besoins et la démarche à déployer.

DEVENIR ACTEUR DE SA « QVT » EN PILOTANT SON PROPRE PLAN DE PROGRÈS

Mobiliser ses ressources et remplir sa trousse d'urgence anti-stress.

Découvrir et s'entraîner à pratiquer trois techniques de gestion du stress : le recyclage, la symbolisation et l'expression (approche corporelle, cognitive, comportementale).

Bénéficier de conseils et recommandations pour une meilleure hygiène de vie et une vie de meilleure qualité.

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée en inter ou intra entreprises

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 510 HT / session (hors tarif fidélité ou demande particulière)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

D'UN ORGANISME DE FORMATION

L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Ce règlement ne se substitue pas au règlement intérieur de l'entreprise employant le stagiaire. Il vient le compléter afin de définir :

- les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- les consignes imposées soit par la direction de l'organisme de formation, soit par le formateur, s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition ;
- la responsabilité de chaque stagiaire vis-à-vis de sa sécurité personnelle, et vis-à-vis de celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité ;
- le devoir d'alerte du stagiaire auprès du responsable du stage s'il constate un dysfonctionnement d'un système de sécurité;
- les sanctions disciplinaires auxquelles s'expose la personne en cas de non-respect de ces consignes.

ARTICLE 2 – CONSIGNES D'INCENDIE

Les consignes d'incendie qui s'appliquent sont celles en vigueur dans l'entreprise où se déroule le stage.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

ARTICLE 3 – BOISSONS ALCOOLISEES, TABAC ET DROGUES

L'introduction ou la consommation de drogue et/ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de se présenter en formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues.

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation.

ARTICLE 4 – ACCIDENT DE TRAVAIL ou DE TRAJET

Le stagiaire victime d'un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation et son employeur.

ARTICLE 5 – ASSIDUITE DU STAGIAIRE EN FORMATION

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

En cas d'absence, de retard avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation en informera immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongécif, Région, Pôle Emploi...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

ARTICLE 6 - ACCES AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer et demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation ;
- procéder dans ces derniers à la vente de biens ou de services.

ARTICLE 7 - ACCES A NOS FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous demandons à nos entreprises clientes de nous informer au préalable de la formation dès lors qu'un personnel suivant le stage se trouve en situation de handicap, afin que 5A formations puisse :

- adapter sa formation au(x) handicap(s) : présence d'un traducteur en langage des signes, adaptation des horaires, durée de formation allongée ou groupe restreint... ;
- adapter les procédures d'évaluation dès lors que le référentiel de formation le permet ;
- organiser la formation en terme matérielle, en amont de la formation : accès à la formation, temps de pause, locaux sanitaires et de restauration.

ARTICLE 8 – TENUE

Le stagiaire est invité à se présenter au stage en tenue appropriée. Si la formation l'exige, le stagiaire devra se présenter avec ses Equipements de Protection Individuelle obligatoires. Tout stagiaire se présentant sans ces EPI pourra se voir refuser l'accès à la formation / aux tests.

ARTICLE 9 – COMPORTEMENT

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. Le respect mutuel doit donc garantir, durant la formation, un moment privilégié d'échanges d'expérience et d'écoute.

A cet effet, l'utilisation des téléphones et des ordinateurs portables est proscrite lors des sessions de formation, sauf si leur utilisation est expressément prévue pour les besoins pédagogiques du stage.

ARTICLE 10 – UTILISATION DU MATERIEL

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

à 5A FORMATIONS, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

ARTICLE 11 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.


Tout agissement considéré comme fautif pourra en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- avertissement oral
- avertissement écrit à l'employeur
- exclusion définitive de la formation

ARTICLE 12

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.

5A FORMATIONS
160 route de la Biolle 71330 Esery
07.77.32.77.96 www.5aformations.com
code APE 8559A - SIRET 793 600 115 00026
Organisme enregistré sous le n° 82 74 02833 74



Fait à ESERY
Le 29/07/2021

Laurent DANIEL – Directeur 5A Formations

N° 2021/95550.3

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

5A FORMATIONS

N° de déclaration d'activité : 82740283374
N° SIREN : 793600115

pour les activités suivantes :
for the following activities:

RÉALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

160 ROUTE DE LA BIOLLE FR - 74930 REIGNIER ESERY

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-10-25

Jusqu'au
Until

2027-10-24

SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification, Scope available on www.cofrac.fr.

*Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat*

AFNOR Certification est une marque déposée. *AFNOR Certification is a registered trademark.* CERTI F 1815.4 08/2023

Article 1 - Désignations

Le terme « CGV » désigne les conditions générales de vente objet des présentes. Le terme « 5A FORMATIONS » désigne la SARL 5A FORMATIONS, siège social 160 route de la Biolle 74930 ESERY, inscrite au RCS de Thonon les Bains sous le numéro SIRET 793 600 115 00026. Le terme « client » désigne le donneur d'ordre quel que soit sa qualité : personne physique ou personne morale, de droit privé ou de droit public.

Article 2 - Champ d'application - Opposabilité

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les formations proposées par 5A FORMATIONS telles que définies sous l'article 6 ci-après. Toute commande vaut acceptation pleine et entière des CGV qui ne peuvent être modifiées que par une convention contraire expresse et écrite. 5A FORMATIONS s'autorise à ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une des présentes CGV, ce qui ne vaut pas renoncement à se prévaloir pour l'avenir de celles-ci.

Article 3 - Commande d'une formation

Un devis gratuit sera réalisé au verso duquel figureront les présentes CGV. A défaut de confirmation par le client de sa commande dans un délai de 30 jours calendaires à compter de l'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc. Pour confirmer de manière ferme et définitive sa commande, le client devra retourner le devis, signé recto/verso et sans aucune modification apportée à celui-ci, soit par courrier, mail ou télécopie avec la mention « Bon pour accord » de la personne légalement responsable. Les commandes ainsi transmises à notre société sont irrévocables pour le client.

Article 4 - Modification - Annulation - Report

5A FORMATIONS se réserve les droits d'apporter à tout moment, toute modification qu'elle juge utile à ses prestations ainsi qu'aux intervenants, et de reporter pour quelque cause que ce soit la date de la formation convenue avec le client, sans dédommagement ni pénalité due à ce dernier. En cas de report de date, le client sera prévenu au moins 10 jours ouvrables avant la date initialement prévue pour la formation, et il pourra choisir une nouvelle date conjointement avec 5A FORMATIONS. En cas d'annulation par 5A FORMATIONS, quelle qu'en soit la cause, le client sera informé avant le début de la formation et toute somme déjà versée par le client lui sera intégralement remboursée, sans indemnité en sus.

Le client peut également demander, par écrit, un report de la date de formation convenue, dans le respect du délai susvisé, mais à une seule reprise afin d'éviter des demandes de report perpétuels. Jusqu'à une date précédant de 20 jours calendaires la date fixée pour le début de la formation, le client a la faculté d'annuler, sans frais, par téléphone puis par écrit, la formation commandée. Passé le délai de prévenance susvisé, le client peut toujours demander l'annulation de la formation, mais 5A FORMATIONS facturera alors au client une indemnité d'annulation :

- égale à 25 % du coût de la formation pour une annulation à moins de 20 jours ouvrés avant le début de la formation ;
 - égale à 50 % du coût de la formation pour une annulation à moins de 48H du début de la formation ;
 - égale à 100 % du coût de la formation pour une annulation le jour même de la formation (nombre de stagiaires insuffisants par exemple...).
- La dite indemnité n'est pas imputable au titre de la formation professionnelle continue.

Article 5 - Force Majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du client ou de 5A FORMATIONS, sans dédommagement ni pénalité dus. Aucune partie ne pourra voir sa responsabilité engagée, si et seulement si ses engagements sont affectés, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure (notamment conditions météorologiques dangereuses, incendie, catastrophes naturelles, interruption de la fourniture d'énergie, grèves, confinement sanitaire, maladie/accident du travail de l'intervenant 5A FORMATIONS...). Dans les 5 jours ouvrables maximum à compter du cas de force majeure, la partie concernée s'engage à en informer immédiatement, par téléphone, l'autre partie, à lui notifier par lettre recommandée avec accusé de réception la survenance d'un tel événement et en apporter la preuve. La partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que possible. Si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier la commande de formation, sans octroi de dommages et intérêts. Dans le cas où l'accord est résilié par le client pour cause de force majeure, le client doit verser au prestataire tous montants dus jusqu'à la date de résiliation avec un minimum de 30% du prix figurant sur le devis accepté.

Article 6 - Nature, caractéristiques, déroulement des formations dispensées

Les formations proposées par 5A FORMATIONS sont présentées sur un support écrit (catalogue, plaquette de présentation...) ou par le biais du site www.secourisk.fr. Un document présentant la formation choisie et le programme de celle-ci est remis au client en même temps qu'un devis au verso duquel se trouvent les CGV. La formation commandée par le client est réalisée conformément à ce document. Toutefois, le contenu de la formation peut être négocié de gré à gré et être adapté aux spécifications du client après accord écrit de 5A FORMATIONS. La participation aux formations implique de la part du client que les participants inscrits satisfassent aux prés requis (effectif, diplômes/compétences ...) mentionnés dans le document de présentation de la formation.

En conséquence, le choix et le nombre des participants aptes à suivre la formation est de la seule responsabilité du client. Le client se charge de transmettre à 5A FORMATIONS les contre-indications, médicales ou d'une autre nature, éventuelles concernant les participants et à ces derniers les renseignements relatifs à la session de formation (date, lieu, horaire, programme). Le client s'engage à mettre à la disposition de 5A FORMATIONS la logistique d'accueil dans ses locaux requise pour la réalisation de la formation. 5A FORMATIONS s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix.

Article 7 - Prix et Facturation

Les prix sont communiqués, sur simple demande, par la remise de devis détaillés. Les prix sont exprimés en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur le cas échéant. Les prix proposés comprennent, le cas échéant, les rabais et ristournes octroyés et sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions locales de réalisation ou d'évolution du cadre réglementaire de certaines formations obligatoires modifiant le contenu ou la durée. En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné et, en cas de retard dans la prise en charge de la formation, de s'acquitter directement des sommes dues auprès de 5A FORMATIONS. Dès la commande, une facture est délivrée au client et un acompte correspondant à 30% du prix global figurant sur le devis peut être demandé par 5A FORMATIONS. En cas d'annulation, une facture est adressée au client pour le paiement de l'indemnité afférente imputée le cas échéant sur l'acompte préalablement versé.

Article 8 - Règlement et pénalités de retard

Les sessions de formation sont payables comptant, par chèque ou virement (RIB sur simple demande écrite), dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Le versement de l'acompte doit impérativement intervenir à la commande, et au plus tard la veille de l'exécution de la formation, faute de quoi 5A FORMATIONS se réserve le droit d'annuler /reporter la session de formation jusqu'à règlement. Seules les formations financées par un OPCA sont exonérées d'acompte. Toute somme non payée à l'échéance pourra être majorée, de plein droit, par des pénalités de retard dues mensuellement et calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 07 points de pourcentage. Le paiement ne peut être suspendu ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de 5A FORMATIONS. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues, honoraires compris, si 5A FORMATIONS décide de saisir le tribunal compétent pour faire cesser cette inexécution.

Article 9 - Assurances

5A FORMATIONS contracte une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et d'exploitation dont elle justifiera sur demande du client. Ce dernier, de son côté, doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux intervenants de 5A FORMATIONS et les incidents ou accidents dont la responsabilité lui incomberait.

Article 10 - Responsabilité

5A FORMATIONS s'engage à réaliser les formations conformément au programme remis au client et dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière. L'obligation de 5A FORMATIONS est une obligation de moyen. Le client s'engage à mettre à sa disposition, dans les délais convenus, l'ensemble des éléments indispensables à la bonne réalisation de la formation. La responsabilité de 5A FORMATIONS ne pourra notamment pas être engagée pour une erreur engendrée par une information insuffisante ou erronée transmise par le client ou pour un retard occasionné par le client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus. Pendant l'exécution de la formation dans les locaux du client, ce dernier demeure gardien de ses installations et matériels et la responsabilité de 5A FORMATIONS ne peut être engagée, pour quelque cause que ce soit, concernant le fonctionnement, les dommages que pourraient subir les installations, matériels, objets situés dans les locaux du client ou pour les incidents ou accidents dont ils seraient à l'origine. Seule une faute caractérisée, commise dans le cadre strict de sa mission de formation, est susceptible d'engager la responsabilité de 5A FORMATIONS. En cas de mise en jeu de la responsabilité de 5A FORMATIONS, l'indemnité mise à sa charge est expressément limitée au prix de la prestation de formation commandée par le client.

Article 11 - Confidentialité

5A FORMATIONS et le client s'engagent, l'un envers l'autre, à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations et documents obtenus dans le cadre de leur relation contractuelle et à ne rien divulguer sur les prestations réalisées et leurs supports. Toutefois, 5A FORMATIONS pourra librement faire figurer le nom du client sur tous documents à des fins publicitaires.

Article 12 - Loi Informatique & Libertés

Toute personne peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

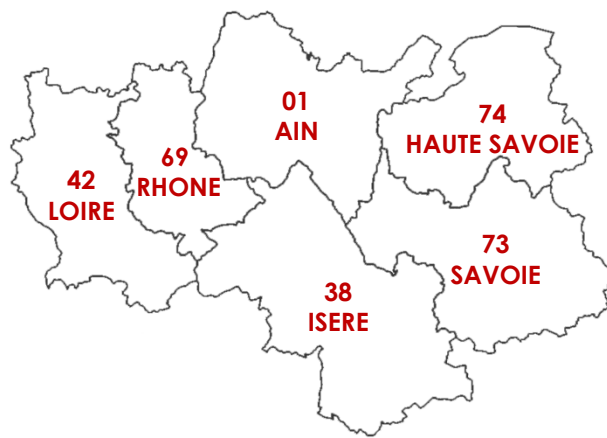
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Laurent DANIEL 5A Formations 160 route de la Biolle 74930 ESERY. Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Tél : 01 53 73 22 22. (du lundi au jeudi de 9h à 18h30 / le vendredi de 9h à 18h).

Article 13 - Loi applicable - Compétence

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Toute contestation sera, d'un commun accord du client et 5A FORMATIONS de la compétence du **Tribunal de Commerce de Thonon les bains**, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

5a formations

RESTE PROCHE DE VOUS



Nos collaborateurs sont des experts dans leurs domaines,
avec plus de 20 ans d'expérience
et de confiance de leurs clients



La certification a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

160 route de la Biolle 74930 ESERY - SARL au capital de 1000 €
SIRET n° 793 600 115 00026 RCS THONON les BAINS
CODE APE 8559A - TVA intracommunautaire n° FR 56 793600115

Organisme de formation enregistré sous le n° 82 74 02833 74 auprès de la Préfecture de la Région Rhône-Alpes